

**EPIGRAPHE**

«La guerre est un mal qui déshonore le genre humain, elle est la mère de toute pauvreté. »

**(SAINT EGIDIO)**

**IN MEMORIAM**

A Nos parents LUTUBA KANGU Emmanuel et MAYILEMA Marianne, nous sommes incapables d'oublier la triste douleur de votre disparition. Que la terre de nos ancêtres vous soit douce et légère.

Laurianne NSIMBA LUTUBA

## **DEDICACE**

A toute notre famille.

Laurianne NSIMBA LUTUBA

## **AVANT PROPOS**

Au terme de ce travail qui couronne la fin de notre deuxième cycle universitaire, qu'il nous soit permis d'exprimer nos sentiments de profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre scientifique.

Nous remercions particulièrement le Professeur MPWATE NDAUME Georges qui, en dépit de ses multiples occupations a bien voulu assurer la direction du présent travail.

Nous remercions également notre rapporteur le chef de travaux NSAMBA MBOYO Jean-Pierre pour qui, les observations constructives nous ont été d'un apport inestimable dans la réalisation de ce travail.

A tous les professeurs, chefs de travaux et assistants de la faculté des sciences sociales, administratives et politiques, nous leur disons merci pour la bonne formation dont nous avons été bénéficiaires.

A notre Frère Tony LUTUBA et son épouse Cornely BOSALA, à ma grands sœur Mathy LUTUBA, Fifi LUTUBA et son mari Jeannot MESO, qu'ils trouvent ici, les sentiments de notre profonde reconnaissance.

Nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude à tous ceux qui de près et de loin ont contribué à la matérialisation de ce travail, particulièrement Papa Didier TEKAKITALA pour ses encouragements, ainsi qu'au cousin Papy LUKOMBO.

Ainsi, nous ne pouvons pas passer sous silence tous nos frères, sœurs, cousins, cousines, tantes et oncles tant paternels que maternels, et aussi nos compagnons de lutte car sans regret ni ressentiment, leur attachement à notre cause est le reflet d'une chaleur familiale incontestable.

A nos compagnons de lutte: MBWANGA EKUTU Raoul, KANDE Serge, BITUMBA NKUSU Nadine, PANDEMOYA Laula, KWANI KAMBAMBA Nadège, MAWETE LUTUMBA Nadine, KASHINDI Hermine, GALOULA Tanya, KWEBE Jonathan et autres dont nous ne saurions établir la liste, car ils sont si nombreux dans notre cœur et nous sommes convaincus que vous allez vous reconnaître dans ce travail.

*NSIMBA LUTUBA Lauriane*

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

- APR : Armée patriotique Rwandaise
- CDR : Coalition de la défense républicaine
- CEPGL : Communauté économique des pays des Grands lacs
- FAR : Forces armées du Rwanda
- FPR : Front patriotique Rwandais
- MNUAR : Mission des nations-unies au Rwanda
- MONUC : Mission de l'organisation des nation-unies en République  
Démocratique du Congo
- ONU : Organisation des nations-unies
- ONG : Organisation non gouvernementale
- OUA : Organisation de l'unité Africaine
- PAME HUTU: Parti de l'émancipation hutu
- SADC : Southeen Africa development community
- USA : united States of America
- RDC : République Démocratique du Congo
- SDN : Société des Nations

## **INTRODUCTION**

### **1. PRESENTATION DU SUJET**

La présente étude s'assigne comme objectif d'analyser les conflits ethniques dans la sous-région des grands lacs en général et plus spécifiquement, le cas du Rwanda.

En effet, de nos jours, la sous-région des Grands lacs est au centre des préoccupations internationales à cause des conflits interétatiques, des interférences ou de la juxtaposition des intérêts des puissances occidentales et des milieux affairistes internationaux qui ont suscité des problèmes préexistants tels que : la Pauvreté, la misère, le sous-développement et intra-étatique d'une part et l'afflux des réfugiés d'autre part.

Ainsi Le problème de la sous-région des grands lacs est surtout lié à l'afflux massif des réfugiés et des déplacés de guerre qui ont créé un clivage socio culturel et dont l'insécurité a donné lieu à un espace qui est considéré comme un lieu à haut risque pour la sécurité des collectivités telle que prônée par l'ONU.

A cet effet, depuis Avril 1994, la sous-région de grands lacs fut plongée dans une guerre généralisée mettant aux prises les forces armées appartenant au président Habyarimana de l'éthnie hutu contre les insurgés appartenant à Paul Kagamé parrainé par un pays voisin à l'occurrence l'UGANDA.

C'est dans cet ordre d'idées que, Hervé de CHERVEZ VILLE souligne que le retour de la paix a couté la vie aux deux présidents Rwandais et burundais qui mourraient en avril 1994, à la suite d'un accident d'avion. Cet accident a été attribué aux activistes tutsi du FPR opérant à partir de l'Ouganda, il s'en suivra ainsi au Rwanda des assassinats et actes de génocide des populations tutsi par des extrémistes hutu appuyés par l'armée régulière<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> H .De CHERVEZ Ville , « Région de grands lacs Africains, la Paix est-elle possible ?» In chronique africaines des Guerres et d'expériences RDC Rwanda, Burundi, Ouganda, Soudan ; éd. Perec Paris, 2006, P.9

Cela étant, Pour Paul Kagamé, il fallait neutraliser les activistes hutus en soutenant les exilés congolais afin de chasser le président Mobutu au pouvoir.

## 2. PROBLEMATIQUE

Selon MULUMA MUNANGA, la problématique se définit comme un ensemble des orientations des hypothèses des problèmes envisagés dans une théorie, dans une recherche<sup>2</sup>.

En effet, la formulation de la problématique a une série des questions dès qu'on veut promouvoir une recherche, il faut la formuler en terme concret par rapport à une idée générale qui lance l'enquête ou la recherche.

Ainsi, devant la situation de confrontation ethnique mettant aux prises les tutsi et les hutu au Rwanda, la présente étude suscite les questions ci- après :

- ❖ Quelle sont les causes qui sont à la base des conflits ethniques au Rwanda?
- ❖ Quelle sont les conséquences des conflits éthiques dans de la sous-région des grands lacs en général et au Rwanda en particulier?
- ❖ Quelle sont les pistes de solution pour mettre fin aux conflits ethniques au Rwanda ?

C'est autour de ces questions que s'articule l'ossature de la présente étude dont nous alignons des réponses provisoires à titre d'hypothèse.

## 3. HYPOTHESE DU TRAVAIL

Selon SHOMBA KINYAMBA, l'hypothèse est une tendance anticipée des réponses à une problématique. L'hypothèse n'est qu'une suite des réponses provisoires plus ou moins vraies auxquelles émet un chercheur en rapport avec sa problématique<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup>.MULUMA.MUNANGA, Guide de recherche en sciences sociales et humaines, Ed. SOGIDES, Kinshasa 2003, P.35

<sup>3</sup> SHOMBA .KINYAMBA, Méthode de recherche en sciences sociales, G2RI, FSSAP, UNIKIN 2006-2007

Ainsi, en rapport à notre problématique, nous pouvons affirmer que les causes des conflits ethniques au Rwanda seraient liées à la mort du président Habyarimana d'origine hutu, attaqué par les activistes tutsi dirigés par Paul KAGAME à partir de l'Ouganda d'une part, et d'autre part, le massacre de la population tutsi par les hutu appuyés par l'armée régulière Rwandaise.

A cet effet, le conflit ethnique au Rwanda a créé une insécurité dans la sous-région des grands lacs en général et en RDC en particulier. La sous-région des grands lacs a enregistré un afflux massif des réfugiés, fuyant les massacres et le génocide rwandais. Ensuite, ce flux des réfugiés a créé une insécurité à l'Est de la RDC par la présence des militaires Rwandais qui rendent l'Est de la RDC ingouvernable.

Ce faisant, comme piste des solutions aux conflits ethniques au Rwanda, il serait souhaitable de promouvoir la démocratie dans ce pays .cela ouvrira la page aux élections, lesquelles consacreraient l'alternance au pouvoir comme une règle d'or entre hutu et tutsi.

#### **4. CHOIX ET INTERET DU SUJET**

Parler du choix et intérêt du sujet, c'est faire allusion à la raison qui nous a poussé à traiter ce sujet.

Ainsi, les différentes crises et tensions qui s'observent dans la sous-région des grands lacs depuis 1994 seraient à la base d'un conflit ethnique qui oppose deux ethnies notamment les hutu et les tutsi au Rwanda.

A cela s'ajoute, l'insurrection des activistes tutsi dirigés par Paul KAGAME à partir de l'Ouganda, c'est la raison pour laquelle ce sujet est très important et revêt un double intérêt à la fois scientifique et pratique.

Sur le plan scientifique, l'importance de ce travail n'est plus à démontrer d'autant plus qu'il analyse l'épineuse question de l'insécurité dans la sous- région des grands lacs en général et le Rwanda en particulier. Cette étude cadre aux questions de défense et sécurité, un maillon important des relations internationales.

Sur le plan pratique, cette étude constitue un document important qui offre à nos lecteurs en général et aux décideurs politiques des pays de la sous -région des grands lacs en particulier, une grille d'analyse sur les causes profondes des conflits ethniques entre Tutsi et Hutu au Rwanda et propose des pistes de solution pour mettre fin à ce cycle récurrent des violences.

## 5. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

Tout travail scientifique requiert l'usage d'une ou plusieurs méthodes et techniques en vue de mener à bien les recherches<sup>4</sup>. Le choix des méthodes varie selon l'orientation du travail, de l'étendue et de l'ampleur de l'investigation, ainsi que dans une certaine mesure des préférences du chercheur<sup>5</sup>.

### a. Méthode

Selon PINTO et GRAWITZ, la méthode est définie comme étant un ensemble d'opérations intellectuelles permettant à une discipline scientifique d'étudier les vérités poursuivies, de les démontrer et de les vérifier<sup>6</sup>.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons eu recours à la méthode dialectique. Cette méthode est basée sur le postulat selon lequel les êtres vivants, les groupes et les Etats ne se déterminent pas seulement par des relations d'inter dépendance harmonieuse mais plutôt par des conflits, des tensions, des oppositions et toutes les dynamiques qui les caractérisent<sup>7</sup>.

Ainsi, cette méthode nous a servi d'analyser des tensions et des conflits qui déchirent des Etats de la sous-région des grands lacs africains en général et le Rwanda en particulier. Ces tensions sont à la base de l'insécurité dans la sous-région des grands lacs.

---

<sup>4</sup> KUYUNSA BIDUM et SHOMBA-KINYAMBA, Méthode de recherche en sciences sociales, éd. PUZ, Kinshasa 1995, P. 16

<sup>5</sup> PINTO ROGER et GRAWITZ MADELEINE; méthode en sciences sociales, éd Dalloz, Paris 1975, P.19

<sup>6</sup> BOUDON, R, les méthodes en sociologie, PUF, Paris, 1970, P. 53

<sup>7</sup> OLOFIO BEN OLOMY, Méthode de travail scientifique, G1 SPA, FSSAP, UNIKIN 2006,2007, notes de cours Inédit

### *b. Technique*

La méthode seule ne suffit pas pour la réalisation d'une étude. Il faut adjoindre les techniques.

Ainsi, dans le cadre de notre travail, nous avons fait recours aux techniques documentaires et celle d'interview. En premier lieu, la technique documentaire nous a servi de consulter des ouvrages, des journaux, des revues, l'internet et tout autre document relatif à notre thème de recherche.

La technique d'interview quant à elle, nous a aidé dans la collecte des données auprès des acteurs politiques, des journalistes et des spécialistes en la matière de la sous-région des grands lacs Africains qui nous ont donné leurs avis et considérations dans la gestion des conflits dans la dite sous-région.

## **6. DELIMITATION DU TRAVAIL**

Délimiter un sujet ou un travail scientifique, c'est lui donner un contour dans le temps et dans l'espace afin d'éviter une étude vague, et ambiguë et complexe<sup>8</sup>.

Dans le temps, la présente étude va de 1994 à ce jour. C'est-a-dire depuis le génocide Rwandais, un conflit qui a opposé les ethnies Hutu et Tutsi au Rwanda jusqu'à la période actuelle où les autorités Rwandaises sont plus que déterminées pour mettre en œuvre des mécanismes des solutions durables à ce conflit.

Dans l'espace, notre étude porte sur les conflits ethniques dans sous-région des grands lacs, plus particulièrement, c'est le Rwanda qui constitue notre champ d'investigation.

---

<sup>8</sup> AWAK-AWA Y'AKOM, Initiation au travail scientifique, G2, droit UTBC, 2005-2006, notes de cours inédit

## 7. PLAN SOMMAIRE

Hormis l'introduction et la conclusion, notre étude comporte trois chapitres.

- ❖ Le premier Traite les considérations générales.
- ❖ Le second procède à la présentation de la sous-région des Grands lacs Africains.
- ❖ Le troisième chapitre enfin, met l'accent sur les conflits ethniques Rwandais et l'embrasement de la sous-région des Grands lacs africains.

## CHAPITRE 1. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans ce chapitre, il est question d'analyser les concepts opératoires de l'étude et de procéder à une brève présentation du Rwanda

### SECTION 1. ANALYSE CONCEPTUELLE

Il est une urgence pour nous de définir les concepts opératoires de l'étude afin de leur donner une acceptation claire et nette tout au long de ce travail

#### I.1.1. LE CONFLIT

Plusieurs définitions du conflit peuvent être fournies. Le conflit peut être un désaccord au sujet des idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts et besoins des individus.

Il est caractérisé par des éléments qui peuvent varier d'une situation à l'autre en fonction de leur nature et de leur type. Le conflit existe à tous les niveaux de la société : la maison, l'école, les organisations, les institutions et les gouvernements<sup>9</sup>.

Ainsi, le dictionnaire Petit Larousse définit le terme conflit comme « un antagonisme, une opposition des sentiments, d'opinions entre des personnes morales ou physiques. Le conflit, n'est autre chose qu'une situation d'antagonisme, d'oppositions des motivations ou des conceptions contradictoires dans une société ou au sein d'un autre groupe social<sup>10</sup>.

Pour sa part Eugène BANYAKU LUAPE définit le conflit comme une situation de rupture d'harmonie dans les rapports entre les Etats. Le conflit traduit une divergence des positions, un antagonisme structurel d'intérêts appliqué dans les espaces sensibles et/ou vitaux<sup>11</sup>.

---

<sup>99</sup> LABANA, LASAY 'ABAR. Les conflits : stratégies, prévention, gestion et mode de résolution, chaire Unesco, Kinshasa 2007, PP.13-14

<sup>10</sup> Dictionnaire Larousse de poche, Ed, 19989, p331

<sup>11</sup> BANYAKU LUAPE EPOTU, Initiation à la Géopolitique, CIEDON, collection des manuels didactique, Kinshasa . 2005, P12

Dans le même ordre d'idée, MPUTU MEMBOGI souligne que, le conflit est une opposition d'intérêts, d'opinions, des valeurs entre deux ou plusieurs personnes. Selon lui, le conflit apparaît lorsqu'une des parties se sent brimée ou tente de gagner sur l'autre<sup>12</sup>.

Beaucoup de gens ont une perception négative aux conflits, s'ils le voient comme malsains et destructeur. Le conflit peut devenir un événement positif dans la mesure où il est bien reçu, compris et géré par les individus.

Le conflit est normal parce qu'il est inhérent à la personne humaine car tel que l'affirme LOKULUTU BOKANGA MPENDELE que : « les hommes portent en eux les germes des conflits et ceux-ci peuvent éclater à tout moment où leurs intérêts sont contradictoires<sup>13</sup>. Si le conflit est normal, le fait le plus dérangeant dans son action est qu'il brise les relations interpersonnelles, ils créent un déséquilibre et des frustrations diverses et ses conséquences sont néfastes et rendent la société vulnérable.

En pratique, on peut éviter un conflit. Cependant les conflits ne peuvent jamais éviter l'homme d'où la nécessité de falloir gérer les conflits afin qu'ils n'aboutissent pas à la confrontation.

Cependant, il y a lieu de préciser ici que, quand les Etats sont en conflit ils ne faut pas nécessairement recours à la force armée mais peuvent l'utiliser en dernier ressort. Les Etats recourent à une série des stratégies pour décourager l'ennemie et réduire ainsi les possibilités d'arriver à une escalade de la violence qui entraînerait des pertes certaines à toutes les parties<sup>14</sup>.

### 1.1.1.1. Typologie des conflits

En nous référant aux études du général Louis Francart, nous adoptons la catégorisation suivante qui a le bénéfice d'être assez

---

<sup>12</sup> MPUTU MEMBOGI, Pédagogie et guide des résolutions pacifique des conflits et médiation en milieu Universitaire congolais, éd., record Kinshasa 2002, p16

<sup>13</sup> LOKULUTU BOKANGA MPENDELE, Notes de cours de géostratégie, L1RI, UNUKIN, 2004-2005, inédit

<sup>14</sup> Idem

complète, les conflits peuvent avoir plusieurs caractères tels que : politique, sur base d'intensité "et historique.<sup>15</sup>

Sur base du caractère politique, la classification proposée par RAYMOND ARON dans son ouvrage intitulé : « *paix et guerres entre les nations* », l'auteur distingue la guerre interétatique qui met aux prises des unités politiques et la guerre supra étatique qui a pour objet et conséquence l'élimination des certains belligérants et la formation d'une unité de niveau supérieur. La guerre intra étatique qui a pour enjeux le maintien ou la décomposition d'une unité politique<sup>16</sup>.

En se référant aux critères historiques, Jean Baguera souligne le critère de la durée (la guerre courte et la guerre longue). Suivant le critère de l'extension on a la guerre mondiale et les guerres localisées, suivant le critère des modalités, il y a la guerre classique, les guerres révolutionnaires ou d'exploitation des mouvements des masses.

### 1.1.1.2. Processus du conflit

Le conflit commence toujours avec la mise en situation d'un accrochage entre deux ou plusieurs personnes, il y a toujours un élément déclencheur à la base, cet élément appelé « cause du conflit ». Ce dernier peut avoir plusieurs causes mais, c'est la cause première qui prime avant d'envisager d'autres causes ; c'est -à- dire dans le processus de résolution pacifique des conflits c'est la médiatique qui est souvent utilisée, ainsi il faut savoir maîtriser toutes ces conséquences pour mieux gérer un conflit.

A plusieurs égards et à différents niveaux, les conflits nous guident, nous emballent au point de nous paralyser et rendre notre vie chancelante à défaut, de l'asphyxier ou de la supprimer à juste titre.

À lors, ne pas réagir devant un conflit est considéré comme une résignation et même une acceptation de la fatalité de disparaître avec lui.

Cependant, de la fin de la guerre froide, l'Afrique en général et la sous région des grands lacs en particulier est devenue un théâtre des conflits.

---

<sup>15</sup> Francart Louis, institut Français des Relation International (IFRI), 2001

<sup>16</sup> RAYMOND ARON, Paix et guerre entre les nations, éd Harmattan, Paris, 1998, P17

Intra-étatiques ou guerre civiles qui mettent aux prises les armées gouvernementales et les mouvements insurrectionnels parrainés par les Etats voisins.

Ainsi, il existe plusieurs modes pour le règlement d'un conflit dont nous pouvons citer :

*a) La médiation*

Elle fait apparaître une tierce partie laquelle proposera une solution pour le règlement de différend ; c'est aussi un mode de règlement pacifique des conflits internationaux consistant dans l'interposition d'une tierce puissance qui se borne à persuader les parties à s'attendre. Contrairement aux bons offices la médiation propose la solution aux parties<sup>17</sup>.

*b) L'enquête*

Elle a pour but d'établir la matérialité des faits courants dans un différend. La commission internationale d'enquête est constituée librement par les parties sauf un traité internationale établit une commission permanente.

*c) les bons offices*

Les bons offices permettent à un tiers qui peut être un d'une organisation internationale ou encore le ministre des affaires étrangères d'un Etats non partie à un différend de s'interposer pour favoriser la discussion entre les parties en conflits ils n'ont pas pour but de proposer les solutions aux parties en litige, mais le but est de favoriser la reprise des négociations.

*d) la conciliation*

La conciliation est un mode de règlement pacifique des conflits internationaux consistant dans l'intervention d'une personne pour mettre en œuvre ou ensemble des tendances contradictoires en vue d'examiner l'affaire et proposer une solution.

---

<sup>17</sup> LABAN LASAY'ABAR, Coopération internationale approche théorique et fondement, éd, médias Paul Kinshasa, p19

La conciliation cherche à faire examiner le litige par une commission qui a la confiance des parties. Elle est dérivée de l'enquête, sa portée est néanmoins limitée, lorsqu'elle est appelée à examiner un litige. Une conciliation procédée à l'examen des faits étudie avant d'élaborer une solution.

En ce qui concerne son fondement, la conciliation est un mode de règlement de différend relativement plus récent. Elle a été ignorée dans la convention de la Haye de 1907 et le pacte de la SDN, c'est la Suisse qui proposera cette technique après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale elle est confirmée par l'acte général d'arbitrage du 26 septembre 1928. La conciliation à un fondement exclusivement conventionnel en application du libre consentement de l'Etat dans le règlement des différends internationaux.

### I.1.2. ETHNIE

Une ethnie est un groupe humain possédant un héritage socio culturel commun, comme une langue, une religion ou des traditions communes.

Elle diffère en ceci du concept de race qui partage des caractéristiques biologiques et morphologiques liée à des ancêtres commun.

L'Ethnie, terme apparu en 1896 dans la langue française, dérive du grec\_ancien *ethnos* signifiant « peuple », « nation »<sup>18</sup> la pertinence du concept est remise en cause par certains ethnologues et c'est pourquoi les expressions groupe ethnique, communauté ethnique ou, selon les cas, communauté ethnolinguistique lui sont souvent préférées pour désigner un groupe humain possédant un héritage socioculturel commun, comme une langue, une religion ou des traditions communes<sup>19</sup>. L'ethnicité est le sentiment de partager une ascendance commune, que ce soit à cause de la langue, des coutumes, de ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (objective ou mythologique). Cette notion est très importante sur le plan social et politique car elle est le fondement de la notion d'identité.

---

<sup>18</sup> Dictionnaire in Amselle, M'Bokolo, ed, 1999, P14

<sup>19</sup> Idem.

L'ethnie est un concept important de l'ethnologie, mais il est imprécis ; deux exemples suffiront à illustrer les difficultés d'utilisation :

Selon Jean-Pierre Chrétien, certaines "ethnies" tels que les Hutus et les Tutsis habitant la région des grands lacs africains ont tout en commun et « ...ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé »<sup>20</sup>. En Europe, on parlerait plutôt des classes sociales, anciens agriculteurs d'un côté, anciens éleveurs de l'autre.

KOSLOV, quant à lui, définit l'ethnie ou communauté ethnique comme étant une organisation sociale formée sur un territoire déterminé, des groupes d'hommes ayant déjà établi à mesure de l'évolution, divers liens (économies, cultures, patrimoniaux...), une communauté des religions, un certains nombres de valeurs sociales et de traditions communes est assez mélangée des points de vue des composantes raciales nettement distinctes au par avant<sup>21</sup>

### I.1.3.CONFLIT ETHNIQUE

Le conflit ethnique est une opposition entre deux groupes humains d'existences interne et contradictoire<sup>22</sup>.

Ce conflit se produit à l'intérieur d'un Etat qui existe déjà, ou bien il cherche à provoquer une sécession territoriale sur une base ethnique ou à transformer l'Etat actuel en Etat ethnique

### I.1.4. GRANDS LACS

Le terme Grands lacs, désigne le groupe des Etats situés dans le bassin ou autour du système de vallée de crevasse de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale<sup>23</sup>.

Parler de l'Afrique grands lacs, c'est sous entendre la région bordant les Grands lacs Africains, notamment les lacs Albert, Eduard,

---

<sup>20</sup> Jean-Pierre, «Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique», in *Au cœur de l'ethnie, Ethnie, Tribalisme et État en Afrique*, Paris, 1999 La Découverte & Syros, p. 11-48

<sup>21</sup> Koslov. v. cité par MBUYINGA, *Tribalisme et problème nationale en Afrique noir*, Paris, P45

<sup>22</sup> M. Fortes et E.E. Evans Pritchard, *African political systems*, Londres.1940.p.279

<sup>23</sup> Accord de LUKASA pour un cessez-le feu en RDC et modalité de sa mise en œuvre, éd, LINELIT, Kinshasa.1999, P31

victoria, Kivu, Tanganyika, et Moero, cette zone couvre l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et la Zambie.

Cette définition va au delà de la d'une certaine opinion répandue en RDC qui réduit la sous-région des Grands lacs au Rwanda, à l'Ouganda, au Burundi et la RDC. Et, même uniquement aux pays membres de la communauté économique des pays des Grands lacs, CEPGL en sigle.

Au cours des deux dernières décennies, la sous région des Grands lacs a fait la vedette de l'actualité internationale à cause de la répercussion des guerres et des conflits armés et d'une chronique d'instabilité politique en relation avec des manipulations Néo-impérialistes dans la compétition pour le leadership géopolitique et le contrôlable de ses immenses ressources.

Ainsi, on assiste dans cette région à des nombreux coups d'Etats militaires depuis les indépendances, les insurrections et d'une circulation incontrôlée des armes de guerre des expériences multiples d'invasion, des mercenaires et des armées étrangères, des massacre des populations civiles des violations massives, flagrantes et répétées des droits de l'homme et du droit international humanitaire, des expéditions des missions de maintien de la paix des nations-unies ou de l'union Africaine.

A titre illustratif, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda ont fait les frais de différentes guerres interethniques à répétition, dont la plus grave manifestation est le génocide Rwandais.

## **SECTION 2. PRESENTATION DU RWANDA**

### **I.2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

La République du Rwanda fait partie de l'Afrique des Grands lacs .Elle est bordée au nord par une chaîne de volcans élevés (3500 à 4500 mètres), à l'Est par le marais de l'A Kagera, au sud -Est par les marais du Bugesera au Sud-ouest par le massif forestier du nyangwe, écrin de la source du Nil, et à l'ouest par l'immense et magnifique lac Kivu. La capitale, Kigali, est à 1400 mètre d'altitude et une grande partie du pays est au-dessus de ce niveau.

Le Rwanda appelé le pays de mille collines ,un pays d'Afrique centrale , bien qu'étant situé juste sous l'équateur , du fait de l'altitude ,le Rwanda a un climat très agréable et des température moyenne de 18° a 20° degré , le pays ne manque, ni pluie, ni d'eau. Les forêts d'altitude (en diminution) maintiennent des réserves d'eau qui alimentent les rivières dans les périodes plus sèche (juin -aout). Il arrive malgré tout qu'il ait certaines années des périodes de sécheresse. Paysage sont très verdoyants, ondoyants fréquemment couverts de bananeraies les rivières abondantes

Le Rwanda a quatre provinces et la ville de Kigali ainsi les provinces Rwandaise sont :

- ❖ Province du sud
- ❖ Province de l'ouest
- ❖ Province du Nord
- ❖ Province de L'Est

Le Rwanda partage ses frontières avec quatre pays d'Afrique au Nord l'Ouganda, à l'Est la Tanzanie, au sud le Burundi, à l'Ouest la RDC, sa capitale est située au centre du pays.

De 1994, suivi de l'invasion et l'occupation de la RDC par les armées Rwandaise, Burundaise et Ougandaise en juillet 1996 et en Aout1998.

## I.2.2. SITUATION HISTORIQUE ET POLITIQUE

Traditionnellement, la population rwandaise était structurée en lignage, le regroupement autour d'un ancêtre communs dirigé par un roi, dénommé le mwami. Cette structure n'était cependant pas attachée aux sols, les populations parlaient la même langue, se marient entre elle et partageaient la (les) même religions<sup>24</sup> .Les deux principales ethnies sont les Hutus et les Tutsis .la troisième ethnie, constitue des Ba twa ou twa d'origine pygmoïde est très minoritaire<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> [www.wikipedia.org.la](http://www.wikipedia.org.la) colonisation de pays de grands lacs.

<sup>25</sup> Idem

A leur arrivée, les colonisateurs Allemands, puis Belges cherchent à comprendre cette société extrêmement mobile que ne correspondait pas aux critères européens. Ils cherchent à classifier les populations en fonction de leurs activités, de leur physique etc....ils sont très impressionnés par la monarchie rwandaise et s'accordent à considérer cette catégorie, le Tutsi comme supérieur. Selon les colonisateurs, le Tutsi sont plus grands plus claire de peau, ce qui les rendaient plus apte à diriger. Les colons vont donc s'appuyer sur les «Tutsi» pour mettre en place une administration coloniale. Il se crée ainsi une différenciation ethnique totalement artificielle issue du regard du colonisateur. Cette différenciation au départ théorique entre Hutu et Tutsi devient réelle dans l'organisation coloniale de la société.

Ainsi, Peu à peu, les différenciations basses sur des prétendues analyses rationnelles, sont intégrées par la population. Les termes «Hutu et Tutsi» sont alors revendiqués par les Rwandais et entraînent donc une différenciation effective de la société entre ces deux Groupes.

Selon l'histoire enseignée durant la colonisation, les hutus majoritaires sont des fermiers d'origine bantoue. Les Tutsi sont un peuple pastoral qui serait arrivé dans la région au XV<sup>e</sup> siècle depuis les hauts plateaux. Un troisième groupe les Twa, seraient les représentants des premiers colons de la région et plutôt proches des pygmées.

Ces théories sont désormais fortement remise en cause et l'on tend aujourd'hui à considérer que les colonisateurs belges des années 1930 négligeant les références claniques, ont interprété de façon ethnique structure socioprofessionnelle de la population et ont forgée une histoire oral de la culture rwandaise.

Partant de la vie politique Rwandaise, elle est dominée par un problème de l'infiltration des miliciens interahamwe et militaire Ex - FAR (forces Armées du Rwanda) basée en RDC. Comme la question est complexe et touche plusieurs états, beaucoup d'accord signés n'ont pas été respectés. En vertu de l'accord de Sun city , conclu en Mai 2002 entre Kinshasa et Kigali , le gouvernement congolais s'est engagé à contribuer à désarmer et à renvoyer au Rwanda des miliciens accusés de génocide

anti-tutsi du printemps 1994. En échange, le Rwanda a promis de retirer ses troupes dans un délai de 90 jours l'accord de Pretoria (signé en juillet 2002) prévoit également la mise sur pied d'un dispositif militaire tripartite MONUC -Rwanda-RDC (MONUC : Mission de l'organisation de Nation Unis en RDC) en vue de sécuriser la zone frontalière entre les deux pays.

Rwanda de relever les défis de politique intérieur, notamment l'organisation des élections. Les modalités de l'application de cette partie de l'accord seront précisées ultérieurement avec le concours des spécialistes de la MONUC. Si ces accords étaient respectés, les perspectives de paix n'auraient jamais été aussi tangibles dans la région des Grands lacs, ce qui permettrait également au législative et présidentielles prévue pour 2003.

Le Rwanda doit aussi relever le défi de la démocratisation de son système politique depuis huit ans, le pays est dirigé par une coalition de parti politique ayant signé les accords rucha. Au terme de la transition, qui doit prendre fin avec l'année 2003 le pays organise les élections législatives et présidentielles, précédées d'un référendum sur la nouvelle constitution; des consultations ont été organisées au pays pour sonder l'opinion et savoir quelle régime démocratique convient au pays<sup>26</sup>.

### I.2.3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Dans le courant des dernières années de la décennie, le niveau sociale économique est allé en évolution positive alors qu'elles étaient en ruine pour cause de guerre civile, d'exode de plus d'un millions de réfugiés de destructions de circuit de production, de trafic illicite avec les pays limitrophes de disparition des structures administratives, d'épidémies et de pénurie des produits alimentaires.

Le secteur Agricole, axe sur l'exploitation est la ressource essentielle du Rwanda (82% de la population active, 45% de la surface du pays, 37% du PNB) la principale culture vivrière sont les haricots secs (22% des terres cultivées), le sorgho (10%) et les patates douces (10%) dont le Rwanda du deuxième producteur mondial. Les cultures

---

<sup>26</sup> [www.francophone.net](http://www.francophone.net)

d'exploitation sont le café (3,4% du PNB) et le the (1,2% du PNB) l'élevage est une activité secondaire ce sont des pasteurs tutsi qui le pratique, nous devons ajouter une recrudescence du commerce des minerais qui sont le colombo tentante (cotant) et autres tels que le diamant tous venus de la RDC<sup>27</sup>.

Alors que «le secteur minier est très réduit, après la faillite en 1985 des mines des cassitérites, il se limite actuellement a l'extraction d'un peu de Wolf Ron et du beryl.

L'hydro électricité fournit la totalité de la consommation d'électricité, l'industrie représente 1% du PNB»<sup>28</sup>.

Certes, la reconstruction du pays a pour préalables la réconciliation entre tutsi et hutus, la coexistence, non entre deux ethnies différents comme le prétendant le colonisateur, signale depuis les dernières années.

---

<sup>27</sup> ADNAN HADDAD, Piste de réflexion sur les causes externes de conflits dans la région des grands lacs, cas de La guerre dans la république démocratique du Congo, éd PUL, Lubumbashi.1999, P15

<sup>28</sup> ADNAN HADDAD, op cit, P 15

## **CHAPITRE.II. PRESENTATION DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS**

### **SECTION 1.PRESENTATION DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS**

Le terme Grands lacs est un nom donné à l'ensemble des pays des Grands lacs d'Afrique de l'Est qui parsèment la RIFT-VALLEY entre le 4<sup>o</sup> de latitude nord (rive du lac Turkana) et 14<sup>o</sup>de latitude sud (rive du sud lac MALAWI).

Ainsi l'expression pays des grands lacs ou sous-région des grands lacs peut s'entendre d'une façon purement simpliste comme un ensemble des pays touchant aux lacs : EDUARD, ALBERT, KIVU, et TANGANYIKA.

A cet effet la sous-région des grands lacs est composée de BURUNDI, L'UGANDA, la République Démocratique du Congo, le RWANDA, la TANZANIE et la ZAMBIE

#### **II.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

L'Afrique étant un sous-système dans le système international s'est subdivisée en sous-régions, mais néanmoins, la sous-région des grands lacs sera expliquée en rapport à son identité géographique et de son environnement. Elle désigne la région incluant totalement le Rwanda, le Burundi et L'Ouganda ainsi que des portions de la République Démocratique du Congo, de la Tanzanie et du Kenya<sup>29</sup>.

Tandis que l'appellation Afrique des Grands-lacs se limite aux seuls Rwanda, Burundi, L Ouganda et la République Démocratique du Congo<sup>30</sup>.

Située au centre de l'Afrique dans une région où la succession des montagnes aux escarpements difficiles d'accès et la présence des volcans semblent être un des traits caractéristiques : la région des grands lacs africains a été avant la période coloniale l'objet des convoitises de la

---

<sup>29</sup> [www.obsac.com](http://www.obsac.com).

<sup>30</sup> Idem.

part des puissances occidentales car elle est riche en ressources naturelles or, diamant, bauxite, manganèse, gaz naturel etc.

Cette région est l'une des régions les plus fortement peuplées du monde avec une population estimée de 107 millions d'habitants. En raison de son ancienne activité volcanique, cette partie de L'Afrique est aussi la région la plus fertile. Son altitude lui donne aussi un climat plutôt tempéré en dépit de sa localisation équatoriale.

Ainsi ce climat facilite beaucoup l'élevage (le bétail reste à l'écart de maladie en particulier de bovin et chèvre.

De par la densité de la population et le surplus agricole de la région, la zone est fortement organisée en des nombreux petits Etats. les plus puissants de ces monarchies étaient le Rwanda, le Burundi, le Baganda, et le Bunyoro. A l'inverse des autres régions d'Afrique, les anciennes frontières ont été souvent maintenues par les puissances coloniales<sup>31</sup>

Cette région est aussi parfois confondue avec l'Afrique centrale, bien que, selon les utilisateurs de l'expression, cela ne concerne pas exactement les mêmes pays. L'Ouganda est considéré comme faisant partie de l'Afrique de l'Est, et même parfois également le Rwanda et le Burundi qui sont à la frontière de deux régions.

Le Kenya, bordant le lac Victoria, et la Tanzanie, bordant le lac Tanganyika, ne sont pas considérés à tort ou à raison, comme faisant partie de l'ensemble politique des Grands lacs, de même que les pays situés autour du lac Malawi, alors que géographiquement, ils font partie de la «Région des Grands lacs».

Très convoitée en tant que source du Nil, la région intéresse longtemps les Européens. Les premiers à arriver dans la région en nombre furent les missionnaires. Ils connurent un succès limite dans la conversion des autochtones mais préparent la région à la colonisation avenir. Le contrat accru avec le reste du monde conduisit à une série d'épidémies catastrophiques concernant à la fois les êtres humains et les

---

<sup>31</sup> [www.wikipedia,l'encyclopédie](http://www.wikipedia,l'encyclopédie) libre, dans les articles anonymes, voir Grands lacs

bétails. La population de la région décrut énormément jusqu'à 60% dans certaines zones .la région n'est revenue a son niveau démographique précolonial que dans les années 1950<sup>32</sup> .

La région des Grands Lacs après ces dernières années a eu une grande importance pour certaines industries de coltan ou colombo Tantalite. Ces minerais, trop prise par la technologie du XXI è siècle serait à la base des conflits récurrents qui sévissent dans cette partie du continent et attisés par les milieux affairiste internationaux.

Considérées comme une région avec un grand potentiel, après l'indépendance, la région a subi au cours des dernières années des guerres civiles, des violences intenses et un génocide qui l'ont laissé dans un grave état de pauvreté dont seuls le Kenya et la Tanzanie sont exemptés<sup>33</sup>.

C'est un grand espace de ralliement trans-océanique, océan Indien et Atlantique entre les deux grandes parties de l'Afrique le Nord et le Sud de l'Equateur.

La sous- région, des Grands Lacs Africains reflète toutes les catégories géopolitiques des espaces telle que<sup>34</sup> :

- Les espaces utiles, la sous-région des Grands lacs africains est riche en ressource naturelles et énergétiques auxquelles leurs mises en valeurs et leur contrôle constituent des véritables enjeux de la part de grandes puissances.
- et les espaces d'accès ou espaces tampons. Ainsi, la sous-région des Grands Lacs africains de par sa vocation, semble être à la fois un espace d'accès aux immenses ressources d'Afrique centrale, un espace relais dans le cadre du ralliement trans-océanique « les façades maritimes du Kenya ou de la Tanzanie, les enjeux de l'Atlantique peuvent être transférés à l'Océan Indien via la République Démocratique du Congo et les Etats de la sous-région des Grands Lacs.

---

<sup>32</sup> [www.wikipedia,encyclopedie](http://www.wikipedia,encyclopedie) libre, pour les articles anonymes, voir Grands lacs, op.cit.

<sup>33</sup> idem

<sup>34</sup> Adan HADDAD, op .cit.

- *Les espaces sécuritaires* : la sous région des Grands Lacs Africains, regorge une potentialité des conflits suite aux clivages, socio-culturels ou socio- ethnique et tant d'autres facteurs d'instabilité des Etats. A ce point précis tout surgissement de conflit dans un Etat entraîne *Ipsa facto* des répercussions immédiates sur les autres Etats voisins et donne ainsi lieu à des interférences à grande échelle par le fait d'alliances ou de contre alliances.
- *Le espaces compacts* : la petitesse de certains Etats pose des sérieux problèmes à l'existence humaine car le boom démographique s'y accorde mal, du territoire et aux ressources disponibles.

En retour, ces espaces confinés offrent une grande potentialité des conflits affirme, Eugene BANYAKU LUAPE car pour lui, la guerre civile qui déchire le Rwanda sur peuple depuis 1994 et dont les conséquences bouleversent jusqu'à nos jours la sous région des Grands Lacs Africains mérite une attention particulière<sup>35</sup>.

Dans le même ordre d'idée, pour Benoît AMULI KABARUZA, la sous région des grands lacs Africains dans ses dimensions géographiques reflète toutes les configurations des Balkans un cas classique d'un espace qui regorge une potentialité des conflits. Et en rapport avec sa structure on peut affirmer que la République Démocratique du Congo, le Soudan et l'Angola sont des espaces utiles et à grands risques. Hormis les espaces tampons du Kenya, de la Tanzanie et de la Zambie, les 3 autres espaces tampons de la région des grands lacs, Rwanda, le Burundi et l'Ouganda sont des espaces compacts à Grand risque<sup>36</sup>.

D'où il est facile de comprendre l'importance de cette dimension géographique de la sous région des Grands Lacs Africains dans la politique des Grandes puissances de la communauté internationale<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> BANYAKU LUAPE EPOTU, « Géopolitique sous régionale dans le contexte de la Mondialisation » Exposé Présenté lors de l'atelier préparatoire national de la conférence internationale Sur la sous région des Grands Lacs, décembre 2003, inédit, p. 4.

<sup>36</sup> AMULI KABA RUZA Benoît : Interview par Alain. KUKA, in Journal Télévisé le 04.02.2005, 20h35'.

<sup>37</sup> TESSIER Claire : « La régionalisation des conflits et de la paix: le cas des grandes lacs Africain » in coopération internationale et développement, 4<sup>ème</sup> année, mai 2005, p. 21.

## II.1.2. ETATS MEMBRES DE LA SOUS-REGION DE GRANDS LACS AFRICAINS

Au sens large, la sous région des grands lacs est composé géographiquement du BURUNDI, de L'UGANDA, de la RDC, du RWANDA, de la TANZANIE, de la ZAMBIE<sup>38</sup>.

Au sens strict, la sous région des grands lacs est composé des pays membres de la CEPGL qui sont la République Démocratique du Congo, le Rwanda, et le Burundi. ces pays se trouvent en Afrique centrale secouée par des guerres ethniques et le sous développement est la conséquence directe de sa structure économique extravertie, désintégrée et désarticulée.

Tenant compte des principaux protagonistes impliqués dans la guerre en République de démocratique du Congo, nous allons nous limiter à l'analyse des pays ci-après : la RDC, le Rwanda, le Burundi, et l'Ouganda. Ce sont les quatre pays qui sont à la base des conflits récurrents dans la sous – région des grands lacs de l'Afrique et qui nécessitent, un examen approfondi, afin de proposer les pistes de solution pouvant conduire à une paix durable dans cette région.

### 2.1.1.1. La République Démocratique du Congo

Est un Etat d'Afrique centrale, limité à l'ouest par le Congo Brazzaville, au sud par l'Angola et la Zambie, à l'Est par la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, au nord par l'océan Atlantique.

Sa superficie est de 2.345.095 Km<sup>2</sup>, la population congolaise se repartit en plus de cinq ethnies que l'on peut regrouper en grands ensembles bien marquées. les *luba* ou *Baluba* (15%) du centre sud procèdent les *Kongo* du Bas- Congo (16%), le Nord-est est peuplé par les *Mongo* de cuvette (15%), les locuteurs des langues Rwandaises (10,3%) et Burundaises (3,8%), les *Zandés* (6,1%) les *mangbetu* et bien d'autre ethnies, on trouve les *chokwe* et les *Lundas* le long de la frontière

---

<sup>38</sup> Accord de LUSAKA, op.cit, P. 11

Angolaise, les *Kuba* et le *Pende* dans le Kasaï, *Tetela* dans le centre, etc. La RDC est l'un des pays où vivent les pygmées (moins de 0,5%)<sup>39</sup>.

La RDC a une histoire commune de la colonisation avec le Rwanda et le Burundi. En effet, la colonisation de la République Démocratique du Congo s'est faite entre deux temps, d'abord elle fut la propriété privée du Roi des belges Léopold II, à cette époque on parlait de l'Etat indépendant du Congo (EIC) de 1885-1908.

Ensuite Léopold II céda en 1908 la colonie à la Belgique, l'EIC devint le Congo belge (1908-1960).

La RDC constitue l'épicentre de la sous région de Grand lacs .Elle partage des frontières avec tous les pays de la région. Avec ses 60.000.000 d'habitants, se veut une puissance démographique ou un grand marché économique potentiel, bien plus c'est celle qui constitue le véritable réservoir de ressources naturelles de la République Démocratique du Congo est un pays hautement voisins : le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda trouve sa justification dans des motivations économiques.

L'histoire politique du Congo est faite des moments de soubresaut, d'espoir pour la libération de tout un peuple et des moments de sombrement profond dans le chaos d'un Grand Etat en perdition ou en partition<sup>40</sup>

Ancienne colonie belge, indépendante depuis le 30 juin 1960 après un temps domine par les mouvements politiques et sociaux de la veille de l'indépendance, la RDC fut caractérisée, les cinq années qui se suivirent par l'instabilité institutionnelle à répétition, laquelle poussera l'année en 1965 à intervenir pour épargner le pays de l'éclatement.

La RDC accède à l'indépendance le 30 juin 1960 mais cette indépendance se transforme immédiatement à une crise diplomatique. En d'autre terme, la première crise que la RDC avait connue, était une crise diplomatique

<sup>39</sup> Dictionnaire Universel, éd. Hachette, paris, 1997, P1446

<sup>40</sup> BANYAKU L-EPOTU, E, Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90, éd. comprador, in, 2000, P11

En 1961, le président Joseph Kasa-Vubu (1<sup>er</sup> président de la RDC) entra en conflit avec son premier Ministre Lumumba. Ce conflit paralysa complètement le pays, si bien que le président et le premier Ministre se sont révoqués mutuellement. Ce blocage débouchera malheureusement à l'Assassinat de Lumumba<sup>41</sup>

De tous les pays de la région de Grands lacs, la RDC, présente des Atouts économiques exceptionnels. Située au cœur de l'Afrique centrale équatoriale centrale, par rapport à tous les pays de l'Afrique centrale contre lequel, elle en conflit, elle est le pays le plus Grand avec sa superficie de 2.345.095 km<sup>2</sup> et une population estimée actuellement à plus ou moins 60 millions (estimation de 2003). Elle est dotée d'une biodiversité remarquable, de ressources minérales et forestières très riches et de sols fertiles se prêtant à l'agriculture<sup>42</sup>

La forêt de la RDC fournit la plus grande quantité du bois. L'industrie congolaise repose sur l'exceptionnelle richesse du sous-sol et du sol recensable dans le monde, y compris tous les minéraux stratégiques.

On trouve dans le nord-est et l'Est du Congo, dans les provinces de Kivu, de Maniema et d'Ituri pour ne citer que celles-là, d'importants dépôts aurifère, la Gécamines (General des carriers et des mines), principale société minière de la RDC, dispose des concessions dans la province du Katanga, où se trouve l'un des plus riches gisements de cuivre et cobalt au monde<sup>43</sup>

Bref, le sol et le sous sol de la RDC regorgent d'immenses richesses innombrables (cuivre, cobalt, diamant, étain, or, zinc, plomb, cadmium, rhénium, platine, pétrole, gaz, méthane,...)

Le système fluvial du Congo dispose le pays, d'un énorme potentiel hydro-électrique, qui offre des possibilités de développement industriel diversifiées, on peut noter ici la construction électrique

---

<sup>41</sup> BANYAKU L-EPOTU, E, op.cit.P.11

<sup>42</sup> REGINE VAN CHI-BONNARDEL, op.cit., P 212

<sup>43</sup> Idem

annuelle atteindra 300terawattheures (1 terattheure=1.000.000.000 kilowattheures) cinquante fois les lésions actuels de la RDC.

Notons que l'Afrique, aujourd'hui avec tous ses barrages, produit tout juste 34 ter wattheures et le monde entier un peu plus de 1.400<sup>44</sup>

En ce qui concerne les richesses minières, on se rappellera la première bombe H qui a détruit la ville de Nagasaki au japon a été fabriquée grâce a l'uranium et le plutonium fournis par la mine de shinkolobure au Katanga<sup>45</sup>.

Ce n'est donc pas un hasard quand Franz Fanon reconnaît cette importance stratégique du Congo lorsqu'il affirme : «l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo»<sup>46</sup>

Néanmoins, le secteur industriel est sous employé, suite à l'affaiblissement et ralentissement des activités économiques dus à la mauvaise gestion des entreprises étatiques après la zaïrianisation, à la crise politique, économique, ainsi qu'aux conflits armés.

### 2.1.1.2. Le Rwanda

Avec une superficie de 26.338 km<sup>2</sup>, le Rwanda est limité au nord par l'Ouganda au sud par le Burundi, à l'Est par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo<sup>47</sup>

Ainsi sur plombé par des plateaux, le Rwanda est le pays le plus densément peuplé d'Afrique. Avec un climat d'une altitude d'une moyenne thermique ne dépassant les 15°C, avec un régime pluviométrique de deux saisons des pluies correspondant au double du soleil au zénith et des nombreux micros climats locaux (régime tempère et régime tropical au dessus et au dessous de 2.000 m)<sup>48</sup>

La forêt du Rwanda a fortement reculée devant le défrichement agricole et les feux de brouisse allume en saison seche.son hydrographie est dominée par le lac Kivu a l'Ouest et le lac thema à l'Est, il n'a aucun

<sup>44</sup> LACLA VERE, G, Atlas de la République du Zaïre, Ed. jeune-Afrique, paris, 1978, P4

<sup>45</sup> NGOYI NDUBA, cours de géopolitique en 1<sup>er</sup> licence des RI, Université de Kinshasa, 1999-2000, inédit

<sup>46</sup> FRANZ FANON cité par NGOYI NDUBA, op.cit.

<sup>47</sup> REINE VAN CHI-BONNARDEL, Grands lacs du continent Africain, éd. jeune Afrique, paris, 1975, p.253

<sup>48</sup> Idem

fleuve ni un réseau exoréique, cependant, trois centrales hydro-électriques sont fonctionnement. Le Rwanda vend du courant à la ville de Goma (RDC).

Les ressources minières sont très limitées. Il y a ni charbon, ni pétrole. On note néanmoins la présence de gisements d'Etain, de cassitérite de béryl et de wolfram en quantité faible, seconde production exportable après le café <sup>49</sup>

Le Rwanda est l'un des rares pays d'Afrique dont les limites pré existaient à la colonisation. Situe dans la zone des Grands lacs, il a été le théâtre de grandes migrations bantoues et se compose donc d'une population brassé avec les Twa (pygmées)

Ce métissage a et si complet que l'on peut parler, dès le 18<sup>e</sup> siècle, et sans doute avant d'une civilisation commune, tous les habitants du Rwanda parlant la même langue : le kinyarwanda. La coexistence était presque assurée tant bien que mal grâce à une conscience historique commune, à un patriotisme partage et surtout d'intérêts réciproques.

Les récits des premiers explorateurs blancs sont, à ce sujet, formels ; ils décrivent une société hiérarchisée où les sujets étaient aussi bien hutus que Tutsi, sous la houlette d'une monarchie féodale de droit divin et d'un roi, le Mwami.

La colonisation hantée toujours par le principe de diviser pour mieux régner, a expressément toute embrouille. C'est elle qui a creusée la fosse entre les deux groupements ethniques en insistant sur la théorie que les Tutsi, éleveurs élancées, aux traits «européens», étaient de race hamite originaire du nord et par conséquent, ils étaient nés fins, plus évolues, donc supérieurs.

Ancienne colonie allemande, le Rwanda passa sous mandat belge en 1919 après la de faite de l'Allemagne. En 1946, le régime du mandat fit placer a celui de tutelle. Par cet acte du 13 décembre 1946, les Nations-

---

<sup>49</sup> REINE VAN CHI-BONNARDEL, op.cit, p253

Unies confiaient à la Belgique l'avenir du développement politique, social et économique du territoire du Ruanda-Urundi<sup>50</sup>.

Ce régime du mandat n'est autre qu'un système qui fut institué en 1919 par l'article 22 du pacte de la Société des Nations (SDN) concernant les colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, avaient cessé d'être sous la souveraineté des Etats (EX. ennemis : l'Allemagne et la Turquie) qui les gouvernaient précédemment.

Alors qu'au moment de leur départ, les allemands avancent laissé en modèle traditionnel<sup>51</sup>. Dans leurs premiers jours, les belges mirent en place des réformes administratives vers début 1926, lesquelles réformes ont déstructuré l'organisation administrative traditionnelle, en privilégiant l'ethnie Tutsi.

Vers la fin des années cinquante, les belges retournèrent enfin leur alliance au profit des hutu<sup>52</sup>. Ce changement de soutien allait contribuer à développer une attitude hostile dans le chef des hutu longuement exclus de la gestion du pays à l'égard des choges d'hier (Tutsi).

La politique coloniale à l'égard des différents groupes ethniques Rwandais n'a pas tardé à produire ses effets. En effet, on commença de plus à parler de la loi de la majorité. Or, dans un pays composé de trois ethnies différentes dont 85% le hutu, 14% les Tutsi, et 1% les Twa (avant le génocide de 1994), il était donc évident qu'au nom de la majorité, les Tutsi demeureraient tout simplement exclus de la gestion politique du pays. La suite fut tragique, on note des cycles de violence ethnique des 1959 jusqu'à récemment en 1994.

Le Rwanda est un pays enclavé, sans ouverture à la mer, avec une infrastructure de communication très incomplète, constituée de routes et des pistes moins entretenues, deux aéroports de classe internationale, une voie lacustre (lac Kivu), une voie ferroviaire vers Dar-es-Salam pour accéder à l'océan indien.

---

<sup>50</sup> HABYYAMBERE, A, « le Rwanda dix ans d'indépendance 1962-1972 », in zaïre-Afrique, n°68, Kinshasa, 1972, p. 461

<sup>51</sup> SALOMON, J. J. A., droit des gens, II, 2e éd. (1990-1991) ULB, PUB, pp. 280-284

<sup>52</sup> MEDHI, BA, Rwanda, 1994 un génocide français », in l'ESPRIT FRAPPEUR, n°4, Paris, 1997, pp. 7-8

Le secteur agricole est axe sur les cultures agricoles comme ressource essentielle du Rwanda occupent 82% de la population et 45% de la surface du pays avec un PNB de 37%. Les principales cultures vivrières sont les haricots secs (22% de terre cultivée), les cultures d'exportation sont le café et le thé. L'élevage est pratiqué par des porteurs Tutsi comme une activité secondaire.

Le secteur minier est très réduit après la faillite des mines des cassitérites en 1985, il se limite actuellement à l'extraction d'un peu de wolfram et du béryl<sup>53</sup>

L'hydro-électrique fournit la totalité de la consommation d'électricité. L'industrie représente 1% du PNB. Actuellement, l'économie du pays est marquée par la sortie des guerres civiles caractérisées par l'exode plus d'un million de réfugiés et la destruction des circuits de production, le trafic illicite avec les pays limitrophes, la disparition des structures administratives, les différentes, les épidémies et la pénurie des produits alimentaires.

### 2.1.1.3. Le Burundi

S'étendant sur 27.834 km<sup>2</sup>, le Burundi est riverain du lac Tanganyika dont il occupe au sud-ouest 20.000 km<sup>2</sup> et 150 km<sup>2</sup> de la côte Nord-est, il est limité à l'ouest par le Rwanda, il n'a aucun débouché maritime. 1.200 km le séparent de l'océan indien et plus de 2.000 km de l'atlantique l'unique plaine s'allonge en bordure de lac Tanganyika, large d'une trentaine de km au nord et se rétrécisse vers le sud, les défrichements agricoles ont détruit une partie de la végétation forestière<sup>54</sup>

Le Burundi connaît un climat d'altitude avec une faible amplitude thermique pour des terres au-dessus de 1500m, des pluies abondantes sur les hautes terres.

Les eaux du Burundi se partagent entre les lacs Tanganyika et Victoria, ses cours d'eaux appartiennent aux bassins fluviaux du Congo et du Nil. Ses ressources minières (or, cassitérite, wolfram) sont encore

---

<sup>53</sup> ADNAN HADDAD, op cit , p.15

<sup>54</sup> REGINE VAN CHI-BONNARDEL, op.cit, p.255

incomplètement prospectées, l'énergie électrique est emportée pour la plus grande partie de la République Démocratique du Congo<sup>55</sup>

Avant l'arrivée des populations bantoues, le pays fut autre fois occupé par les autochtones Twa (pygmées). Un grand mélange culturel entre les populations a donné naissance à une civilisation commune utilisant la même langue bantoue, le kirundi.

Pour certains chercheurs la population est un amalgame des Tutsi et des Hutu, pour d'autres, c'est une juxtaposition de ces deux groupes auxquels ils ajoutent les Ganwa et les Hima. Tout ce monde vivait dans une structure étatique nettement moins centralisée que celle du Rwanda<sup>56</sup>

La tradition orale fait de Ntare Rutrari le fondateur du royaume du Burundi. Il serait venu de l'Est au début du 17<sup>e</sup> siècle et aurait uni des hauts plateaux du centre. Dans un pays où l'élevage était prépondérant, il encouragea le développement de l'agriculture. Ces transformations économiques entraînèrent une croissance démographique.

A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, Ntare Ku ganda accéda au pouvoir, ce Mwami (souverain) donna naissance au Burundi moderne, il se dota d'une puissance armée, très entraînée, et conquit un territoire important, le divisa en provinces dont l'administration fut confiée aux principes de rang royal<sup>57</sup>

Sous son règne, la société continua à se structurer entre deux classes, les Hutu et Tutsi mais qui pour la promotion sociale, pouvaient réciproquement assurer leur rôle. Cette division essentiellement sociale, a été renforcée par la domination belge et dès lors il a pris un aspect ethnique devenant marquant une profonde division entre les groupes<sup>58</sup>. Vers 1850, le territoire du Burundi atteint sa plus grande configuration dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>55</sup> REGINE VAN CHI-BONNARDEL, op.cit, p.255

<sup>56</sup> ADNAN HADDAD, op.cit, p.16

<sup>57</sup> Idem

<sup>58</sup> ADNAN HADDAD, op.cit, p.16

Au 20<sup>e</sup> siècle, les allemands imposeront peu à peu leur autorité au vieux roi Mwazi Gisabo, mais la domination allemande fut brève : l'Allemagne perdit ses territoires africains pendant la premier guerre mondiale.

La Belgique s'appuya sur Mwami, les chefs coutumiers et surtout sur les Tutsi, tandis que les Hutu étaient exclus du pouvoir, les belges se préoccupent peu de la mise en valeur économique du pays, ils se heurtèrent a des résistances dans diverses provinces entre les deux guerres mondiales.

Le nationalisme prit son essor sous l'égide de l'UPRONA (parti de l'unité et des progrès nationaux) qui remporta les élections législatives de septembre 1961. le Burundi devient alors une monarchie en octobre 1961, le prince louis Rwagasore, leader de l'UPRONA, fut assassiné le 1<sup>er</sup> juillet 1962, le Burundi proclama son indépendance.

Suite aux tensions entre Hutu et Tutsi, il y eut un coup d'Etat manqué en 1965 qui provoquera le massacre de milliers des hutu. En 1966, le premier ministre MICOMBERO fit du Burundi une république suite a un coup de force et en place un régime autoritaire à prédominance tutsi. En 1972 une révolte des hutu secoua le pays et en 1976, quatre ans après un nouveau coup de forces amenèrent au pouvoir jean Baptiste Bagaza qui prôna la reconstruction.

Mais, les régimes de coup d'Etat continuèrent et prirent place dans la vie politique du Burundi comme mode d'accession au pouvoir jusqu'à ce jour.

L'agriculture est pratiquement l'unique activité économique du Burundi, les cultures d'exploitation 25% les principales peu important en raison du climat, les exportations souffrent de cout élevé du transport du fait de l'enclavement du pays et ceci entrave également le commerce. Le kaolin et l'or, exploites en petite quantité, constituent les deux seules productions minières. Il existe cependant d'importantes réserves de Nickel non exploitées.

L'activité industrielle est à l'état embryonnaire. Elle ne concerne que le secteur de l'Alimentation, du savon et du textile, 0% de l'électricité

consommée est fournie par les centrales Rwecura, de la Ruzizi et du Mugere.

L'économie du Burundi fut fragilisée déjà par le développement du secteur informel, est tombe en ruine à cause des cycles de violence ethnique. L'agriculture est encore de subsistance, avec des techniques archaïques et des rendements faibles, incapable de couvrir les besoins alimentaires.

Les voies de communications sont aménagées de Facon inégale il n'y a pas de chemin de fers, mais le réseau routier est dense, la navigation est active sur le Tanganyika.

En absence d'un équipement suffisant, l'énergie électrique est importée pour la grande partie de la RDC.

#### **2.1.1.4. L'Ouganda**

Ayant pour capitale Kampala, l'Ouganda couvre une superficie de 243.000km<sup>2</sup>, dont 50.000 occupées au sud-est par le lac victoria. Il est limité au nord par le soudan, à l'Est par le Kenya, à l'ouest par la RDC, au sud par le Rwanda et la Tanzanie. Le relief est d'une grande complexité.

L'Equateur traverse le sud, le climat présente partout des traits équatoriaux avec forte pluies, mais les températures sont modérées par l'altitude. Sur la rive nord de la victoire, il pleut tout l'année, et le climat est franchement équatorial, ailleurs, si les pluies sont forts, il ya une raison sèche, parfois deux, plus ou moins longue selon la position par rapport à l'équateur et selon l'exposition<sup>59</sup>.

La forêt équatoriale couvrait jadis des vastes surfaces. Elle est très réduite aujourd'hui du fait des défrichements imposée par les fortes densités du peuple rural surtout autour du lac victoria. Toute la région du lac victoria et des hauts plateaux du nord est occupée par le bassin du Nil victoria est coupe de chutes impressionnantes dont l'utilisation pour la production hydro-électrique des Owen Fulls est la plus

---

<sup>59</sup> REGINE VAN CHI-BONNARDEL ,op. cit, p256

importante d'Afrique centre orientale et exporte du courant vers le Kenya<sup>60</sup>.

N'ayant pas d'ouverture sur la mer, il a pour débouche maritime, le port Kenyan de Mombasa. Fortement peule, surtout dans la région du lac victoria le réseau de communication est l'un des meilleurs d'Afrique orientale, le pays est desservi essentiellement par l'axe ferroviaire Mombasa-Nairobi-Kampala. 1200km de voies ferrées, 24.000km de routes, le fluvial est très intense sur le lac victoria.

Contrairement au Rwanda et au Burundi, l'Ouganda est une mosaïque de population parlant des langues bantoues venues de l'ouest et de langues nilotiques venues du nord.

Protectorat Britannique en 1893, après la première guerre mondiale, les populations manifestèrent leur opposition à la culture obligatoire du coton et à l'installation de la propriété privée, contraire à la règle d'usage.

Le mécontentement grandit au lendemain de la seconde guerre mondiale suite à la rivalité en fonction, à des problèmes fonciers, à la hausse des prix de produits importés et à la confiscation du pouvoir par les vieux notables. Ce mécontentement déboucha à des troubles en 1945<sup>61</sup>

De 1952 à 1954, des graves différends opposèrent l'administration coloniale et monarchie de Baganda, laquelle prôna le refus aux élections.

Mais plusieurs partis politiques se constituèrent, dont l'Uganda Peoples Congress (UPC), dirigé par Milton Obote.

En 1961, le DP remporta les élections, le 09 octobre 1962, le pays accéda à l'indépendance, en 1963, la République fut proclamée et Mutesa II devint président de l'Etat fédéral. En 1966, Milton Obote le destitua, suspendit la construction et s'attribua les pleins pouvoirs. En 1971, le général Idi Amin Dada opéra un coup d'Etat et instaura un régime

---

<sup>60</sup> Idem, p.245

<sup>61</sup> ADNAN HADDAD, op.cit, p.22

rigoureux dans le pays, en 1978 les troupes ougandaise envahirent une partie de la Tanzanie.

En 1979, l'opposition créa l'Uganda National Libération Front. En 1980, avec l'apport de l'armée Tanzanienne ; ils parviennent à chasser Idi Amine Dada du pouvoir et remplacèrent par Milton Obote. Mais, après une année seulement, le régime Obote fut confronté à une rébellion dirigée par YOWERI MUSEVENI face à laquelle il ne résista pas<sup>62</sup>

En 1986, Obote prit fuite, ainsi MUSEVENI s'empara du pouvoir. Il mit en place un gouvernement de coalition mais, il a toujours du mal à rétablir l'ordre sur l'ensemble du territoire. Le bord et l'ouest du pays demeurent encore la proie à la violence jusqu'à ce jour et ceci quelque furent les innervations armées répétées du régime en place.

Malgré l'absence d'ouverture sur la mer, l'Ouganda est un pays géographiquement favorisé par d'abondantes ressources naturelles. Ce pays dispose d'une agriculture diversifiée et d'une industrie qui tend de plus en plus dans le commerce extérieur, a relayé des exportations sont le caf (91% des exportations) et le coton.

Le secteur minier se limite à l'exploitation de l'or. Des espoirs ces productions de cobalt et de phosphate existent pour les prochaines années. Les chutes d'Owen à l'Est de Kampala sur le Nil, produisent la quasi-totalité de l'électricité consommée et 50% des besoins énergétiques du pays<sup>63</sup>

---

<sup>62</sup> ADNAN HADDAD, op.cit, p.22

<sup>63</sup> Idem

## SECTION 2. LES PROBLEMES COMMUNS DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LAC

La sous-région des grands lacs traversent depuis plusieurs années une crise due aux multiples conflits que connaissent les Etats la constituant.

Le conflit est actuellement vécu soit entre certains pays soit entre certaines communautés ethniques ou encore entre les autorités des pays et des groupes armés internes bénéficiant de l'appui d'autre pays.

Les origines de ces conflit sont aussi complexes qu'elles remontent, en fait, à la période pré coloniale, coloniale et /ou à celle de l'indépendance. Cette situation a occasionné la mort de certains des milliers de personne, des atrocités et de violations massives des droits de l'homme, migrations énormes, des personnes déplacée et l'affaiblissement globale de l'autorité de l'Etat.

La crise actuelle dans les grands lacs a provoqué de grave conséquence à la fois sur les plans humains, économique politique, social et environnemental.

Sur ce, il nous parait impérieux de traiter les origines et l'évolution des conflits sur le plans interne des pays de la sous-région.

Le conflit qui se vit au niveau de la sous-région à ses racines au niveau des Etats qui la compose, ces principaux problèmes sont les suivantes situations a comme conséquence d'une longue accumulation des problèmes tels que<sup>64</sup>:

- ❖ La mauvaise gouvernance
- ❖ L'absence de la démocratie
- ❖ L'accaparement du pouvoir politique par un individu ou un groupe ethnique
- ❖ L'exclusion érigée en politique
- ❖ Une corruption généralisée
- ❖ Le népotisme
- ❖ La violation des droits fondamentaux de l'homme

---

<sup>64</sup> HARAF, op.cit, p.17

❖ La misère plus profonde

Ces facteurs négatifs expliquent le retour cyclique de la violence politique des Etats de la région

**Nouveau type de crise dans la région**

La région des grands lacs a mis l'Afrique en présence d'un nouveau type de conflit : des conflits entre Etats qui sont le prolongement ou l'expression des conflits intérieurs (c a d des guerres civiles) par d'autre moyens, comme par exemple des attaques militaires directes, des mouvements rebelles que l'on suscite et /ou appuie dans un autre pays, lequel peut d'ailleurs se livrer .lui aussi à des entreprises de déstabilisation par mouvements rebelles interposés, etc....

D'où l'implication de plusieurs acteurs officiels et privés dans ce conflit

Ces conflit finissent par constituer un type de guerre transnationale où se trouvent impliqués les états, des mouvements sociaux, des marche, des syndicats du crime et même des entreprises. Les conflits de cette région sont virulents, plus dévastateur, et plus réfractaires que d'autres à toute forme de gestion parce que leurs cause profonde se trouvent à la fois à l'internes aussi bien qu'externes si l'on veut déboucher à des solutions durables et un retour de la sécurité dans la région.

**II.2.1. LES CONFLITS ARMES**

Les conflits armes en Afrique, spécialement dans la région des Grands lacs constituent un grave défi au développement actuel et futur de la sous région il faut un sens élevé de responsabilité et d'engagement de la part des parties concernées pour poursuivre et de s'engager sur la voie d'une paix et d'une stabilité durable qui sont les conditions préalables pour tout développement.

Ces conflits peuvent prendre deux volets notamment :

**2.2.1.1. Sur le plan interne**

Il s'agit principalement des forces centrifuges qui contestent la légitimité des institutions politiques nationales (sécessions, rebellions ou

guerre civiles des dirigeants politique qui pratiquent la mal gouvernance ou recouvrent à des méthodes peu respectueuse de démocraties ou de l'intérêt général des ou ne désire pas se conformer à l'ordre public (terroristes et autres)<sup>65</sup>

Les forces centrifuges, œuvrant comme l'autorité de l'Etat s'appuient souvent sur la male gouvernance, le défi de démocratie ou l'absence de considération de l'intérêt général pour justifier leur action contre l'Etat.

Nombreux sont des dirigeants politique de la dite région, qui arrivent au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels, religieux et autre.

### 2.2.1.2. Sur le plan externe

L'Etat est menacé pour son attachement à l'intégrité territoriale alors que ses frontières héritées de la colonisation restent pour la plupart mal définie et fait l'objet des litiges internationaux. Le même Etat en s'armant à outrance fini par faire à ses voisins au point d'en subir des retombées un jour. De même, l'Etat qui semble présenter une certaine aisance matérielle s'attire les aventuriers de toutes sortes.

«De 1990 à 1997», les conflits latents propres au Burundi, au Rwanda et au Zaïre débouchent sur des guerres civiles meurtrières qui eurent des répercussions sur l'ensemble des pays riverains. Aucun de ces conflits, désormais ancrés dans une histoire longue, n'avait été résolu par un processus de concentration politique, le groupe politico-militaire vainqueur consolidant ses acquis par l'usage de la force et l'oppression des dominés.

La première guerre commença au Rwanda avec l'attaque lancée à partir de l'Ouganda, en octobre 1990, par le FPR (front patriotique Rwandais), mouvement regroupant pour l'essentiel la première et seconde génération des réfugiés Rwandais tutsi.

En 1994, le FPR finit par vaincre un régime qui avait organisé et mis en exécution le génocide de la population tutsi de l'intérieur et le

---

<sup>65</sup> Jean-Pierre MBWEBWA KALALA, les conflits armés en Afrique : fil conducteur et influence des ethnies, ed.fck,2003,P.18

massacre de ses opposants hutu. il y eut des certaines de milliers de morts et des centaines de milliers de refugies dans les pays riverains, dont plus d'un millions au zaïre.

Au BURUNDI, en octobre 1993, l'assassinat par une faction de l'armée du premier président démocratiquement élu depuis l'indépendance, Nelson Ndadaye, recouvrit le cycle des tueries. Celles ne cessèrent plus et le retour des similaires au pouvoir, en juillet 1996, à la faveur du Putshi rampant «mené contre les nouvelles institutions, ne les arrêta pas. Des dizaines de milliers de Burundais perdirent la vie»<sup>66</sup>

Au zaïre, qui connaissait de puis 1990 une «transition démocratique »tumultueuse, les forces armées de l'AFDL,(Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo -zaïre) et leur allies Rwandais attaquèrent, en octobre 1996, les camps de refugies hutu qui hébergeaient aussi les rescapes des forces armées de l'ancien régime et des miliciens<sup>67</sup>

La kleptocrate du régime MOBUTU, la disparition de la problématique bipolaire lui avaient fait perdre le soutien de la Belgique, puis finalement de la France et des Etats-Unis. Les institutions financières internationales ne voulaient pas renflouer un tel «Etat sauvage » et avaient plies bagage. Dans les dernières années de son régime Mobutu avait joué la carte du nationalisme en désignant certains ethnies comme «étrangère » et en privant ses de la citoyenneté or, dans l'Est, les équilibres s'étaient renforces le nombre de banyarwanda, c'est-a-dire les groupe ethniques affiles aux tutsi et aux hutu, l'afflux en 1994 de hutu, civils refugies paniques par la perspective d'une vengeance tutsi mais aussi des miliciens interahamwe, vaincus, avait contribues à aggraver ces tensions<sup>68</sup>.

Le Rwandais tenterait vainement a maintes reprises de coups de force contre le pouvoir hutu ainsi qu'en 1991, la rébellion ainsi constituée, sous l'appellation FPR, composée essentiellement de la génération des refugiés tutsi, établie en Ouganda décida de voler au

---

<sup>66</sup> .André GUICHAOWA, politiques internationales dans la sous région des Grands lacs, éd .Karthala, paris, pp .6-7

<sup>67</sup> Idem.

<sup>68</sup> J. Kuper man, «Rwanda in retrospect», in Foreign affairs, Javier- février 2000, pp.94-118.

secours d'un mouvement insurrectionnel arme ougandais dénommé la NRA dirige par Yumeri Museveni. Deux jeunes hommes d'origine Rwandaise se font remarquer au sein de la NRA en l'occurrence Fred Rugiema, qui prendra plus tard le commandement du FPR et Paul KAGAME qui lui succédera au lendemain de sa mort en 1990. alors qu'il revenait, lui et le président burundais Ntibantunganya, de la séance d'accords d'Arusha entre lui, les partis d'opposition et le FPR, le Rwanda bascule dans cycle de violence sans pareil dans son histoire. Le monde entier assiste, image de télévisions à l'appui, à des spectacles horribles des tueries des tutsi et des hutu modérés par les membres de l'ethnie hutu qui vengent le président assassiné. Les portes de Goma et de Gisenyi, les services d'immigration congolaise ont du mal à contenir cet océan humain qui se déverse sur le sol de la République Démocratique du Congo<sup>69</sup>

Le Président Mobutu tente de fermer les frontières, mais se voit très vite contraint de les ouvrir de nouveau pour des raisons humanitaires, cela à la demande de grandes puissances. il ya lieu de se demander si les hutu qui envahissent le Congo fuient les massacre et les exactions revanchardes des tutsi qu'ils ont tues en grand nombre ,ou simplement ils échappent à la justice de leur pays .le spectacle en lui-même est horrible, pitoyable est absolument ahurissant, de voir plus de 10.000 Rwandais pénétré le territoire congolais en l'espace de soixante seconde .aucune comptabilité ni recensement n'est tenu et personne ne sait avec exactitude le nombre des hutu qui entrent en République Démocratique du Congo, en ce mois de juillet 1994.Les observateurs n'hésitent pas à constater que le mal Rwandais est entrain de contaminer d'avantage le Congo, surtout avec l'entre massive des soldats de feu le Président Juvénal HABYARIMANA qui sont munis d'un imposant arsenal militaire, de quoi créer l'angoisse et la panique chez le nouveau pouvoir a Kigali<sup>70</sup>

Les propos du général Rwandais accusant chaque jour qui passe la République Démocratique du Congo, remonte à l'époque de Président

<sup>69</sup> .joseph POTOPOTO, Guerre des Grands lacs : la résistance congolaise, éd. Universitaire africain, paris,2001, pp.60-62

<sup>70</sup> .Joseph POTOPOTO, op.cit,p.26

Mobutu, s'est poursuivie sous le régime de Mzee Laurent désiré Kabila et demeure encore d'actualité sous Joseph Kabila

### **II.2.2. LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES**

La prolifération des armes légères constitue un autre dans le déclenchement, le prolongement du conflit et la recrutement de la violence. La facilité de leur acquisition crée souvent un cercle vicieux où l'insécurité augmente la demande d'armes ou la fourniture d'armes engendre plus l'insécurité. La disponibilité des armes légères a contribué fortement à la violation massive des droits de l'homme lors du génocide au Rwanda en 1994 et les événements qui s'ensuivirent, lors des tueries massives au Burundi, des massacres actuels dans l'est de la République Démocratique Congo.

La prolifération de ces armes déstabilise profondément aussi bien la société rurale d'urbaine, les jeunes et même les enfants sont traditionnelles de leur peuple. L'influence de ces armes règne non seulement dans les milices et groupes armés mais aussi dans les familles et ces communautés locales.

### **II.2.3. LE SOUS-DEVELOPPEMENT**

Le sous-développement selon Léonard NTUAREMBA, c'est un échec du développement, c'est un Etat d'être d'une population, qui se concrétise par la misère, la pauvreté, la médiocrité etc.

Nous disons que l'anachronisme des indépendances politiques ou le néocolonialisme n'est plus une réalité à débattre, dans la mesure où la qualité de vie de la plupart des populations est un bâise continue, le Rwanda est un Etat moins avancé, donc pauvre de la planète, cette situation est la résultante d'une exploitation sous plusieurs formes, en vue du maintien de la dépendance, des relations inégales dans la coopération Nord-sud et d'une subordination quasi-perpétuelle du Rwanda vis-à-vis de l'Occident.

En d'autres termes, le sous-développement dont souffre le Rwanda n'est pas essentiellement causé par le pays lui-même, mais

plutôt par les occidentaux ayant comme but la domination par la dépendance.

#### **II.2.4. LES CRISES DEMOCRATIQUES**

Notons que, un des problèmes fondamentaux qui caractérisent tous les pays dans la région est l'absence manifeste des structures démocratiques capable d'encadrer le processus vers une paix durable. La paix restera toujours éphémère tant que la démocratie reste en marge de la vie publique, c'est aussi une grave erreur de penser que la démocratisation s'exerce uniquement lors des élections. Les idéaux démocratiques d'égalité, de participation et la séparation des pouvoirs doivent pénétrer toutes les institutions de l'Etat et la société tout entière

#### **II.2.5. LES CONFLITS ETHNIQUES**

Le conflit ethnique au Rwanda apparaît avec le PAME HUTU, un parti essentiellement hutu dirigé contre les tutsi. En effet, par le fait que les tutsi avaient dominé longtemps les hutu, ces derniers prirent la revanche grâce à la victoire obtenue aux élections générales.

Le PAME HUTU poursuivit le massacre des tutsi en 1963 et en 1964. Les tutsis entamèrent la fuite vers Burundi et le Zaïre (RDC). La tension monta entre le Rwanda et Burundi. Le 03 Mars 1964, le vice premier Ministre Burundais Pierre MUSUMBUKO accusa le PAME HUTU d'avoir tué 25.000 tutsis et le 25 Mai 1964 le Haut Commissariat des Nations-Unies aux réfugiés parla 40.000 réfugiés Rwandais au Burundi hébergeaient 23.000 réfugiés tutsi du Rwanda<sup>71</sup>.

Ces situations sont fréquentes en cas d'émergences des nouvelles puissances. A ce sujet, Jean Barrea explique le déséquilibre de rang « comme le fait d'une position élevée dans un tel domaine et d'une position basse dans tel autre.<sup>72</sup>

Ces conflits trouvent leurs origines soit dans l'ordre structurel, soit dans l'ordre contextuel.

---

<sup>71</sup> Burundi «chronologie des événements», in étude congolais n°2, Mars-Avril 1966, pp 68-70.

<sup>72</sup> BARREA J., Théories de relations internationales, éd. CIACO, Louvain (Bruxelles), 1977, p.325.

## CHAPITRE III. ANALYSE DES CONFLITS ETHNIQUES AU RWANDA

L'analyse des causes fondamentales, des acteurs et des perspectives dans le cadre des conflits ethniques au Rwanda font l'objet de ce dernier chapitre

### SECTION I : ANALYSE DES CAUSES ET ACTEURS DU CONFLIT ETHNIQUE RWANDAIS

Cette section analyse les causes et les acteurs du conflit qui sont à la base de l'instabilité dans la région ; en mettant un accent sur les circonstances qui ont fait de la RDC à la fois le théâtre principal et victime impuissante de l'instabilité régionale<sup>73</sup>.

#### III.1.1. LES CAUSES DU CONFLIT RWANDAIS

Il ne s'agit pas de décrire toute l'histoire du peuple Rwandais, il est plutôt question de réfléchir sur les origines d'un conflit dont on déplore les conséquences jusqu'à ce jour.

En effet, le conflit Rwandais tire son origine de la réaction d'une majorité hutue d'écraser depuis tant d'années une minorité féodale tutsie. De cette frustration de la majorité hutue naîtront les troubles qui prendront naturellement un caractère politique<sup>74</sup>

En fait, de novembre 1959 à juillet 1973, le Rwanda a subi une grave marée humaine, drame qui a représenté pour un énorme coût social et une effroyable perte en vies humaines : plus de 50 mille morts et 350 mille déplacés à l'intérieur du pays<sup>75</sup>.

L'ethnologie coloniale porte une très lourde responsabilité dans le drame Rwandais, il n'existe pas la haine congénitale entre hutu et tutsi, les recherches historiques démontrent que la prétendante domination

<sup>73</sup> Institut pour la promotion de la paix, Démocratie et du développement, note d'orientation FALL, Kinshasa, nov.2003, p.2

<sup>74</sup> Rwanda: les problèmes des refugiés et sinistres après le trouble de 1959-1960, services d'info du Rwanda-Urundi 1960, P.5

<sup>75</sup> Rwanda: les problèmes des refugiés et sinistres après le trouble de 1959-1960, services d'info du Rwanda-Urundi 1960, P.5

absolue de tutsi sur les hutu pendant la période coloniale a été largement surévaluée.

A l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, leur conscience historique, leur patriotisme étaient communs.

En l'espace de trois ou quatre décennies, la colonisation va tout bouleverser. Elle prendra l'option de différencier les hutu des tutsi en privilégiant ces derniers au détriment de premiers: puis en abandonnant brutalement leurs protèges à la fin des années 50 lors de l'indépendance du Rwanda, les belges ont à la fois figé et exacerbé les révélations sociales certes inégalitaire mais qui n'avaient rien de rigide, autrement dit, le colonisateur civil et militaire au Rwanda au lieu de rétablir la justice, s'appuiera sur la minorité dominante tutsi. Qui fut dispensée de corvées coloniales jouant le rôle d'exécuteur de la politique coloniale. En compensation, la minorité tutsie cédera

C'est dans les années 50 que la majorité du peuple Rwandais sensible, comme ailleurs en Afrique à l'appel à la dignité, refusera la servitude féodale et coloniale. Les leaders démocrates comprendront qu'il fallait d'abord rompre l'alliance de deux pouvoirs (féodal et colonial), c'est ainsi que la révolution sociale de la majorité contre la minorité précédent en 1959 l'indépendance que le pouvoir colonial, vilipendé, ne pouvait plus refuser l'accorder en 1962.

Au départ, il ya des refugies tutsi que l'ont dénombre par millions jusqu'à 1973. Depuis lors ; le régime du général Habyarimana leur refusera systématiquement le droit au retour sous prétexte que le pays était très pauvre et trop petit pour les recevoir. Ce refus a poussé ces refugies Rwandais à s'organiser au sein du FPR (Front Patriotique Rwandais) en 1987 afin de pouvoir attaquer le régime du général Habyarimana le 01 octobre 1990.

Bien de gens savaient que les Rwandais connaissent la guerre de puis 1990, mais imaginaient que les accords d'Arusha de 1993 avaient pu régler les problèmes et préparer une réconciliation

Tout en sachant que la mise en œuvre de ces accords serait difficile dans un climat de méfiance et de tentation, les deux parties espéraient

que la transition se déroulerait dans des conditions relativement satisfaisantes.

Les accords d'Arusha conclus le 04 aout 1993 stipulaient une répartition du pouvoir entre les différents groupes sociaux sans qu'une consultation de la population soit prévue du moins à brève échéance<sup>76</sup>. Le premier objectif du gouvernement de coalition a été la négociation de la paix.

En vertu de ces accords, un gouvernement et une assemblée de transition incluant le FPR devait être mis en place sous le contrôle d'une force de Nations-Unies, la MINUAR (Mission de Nations-Unies au Rwanda). Malgré la présence de quelques casques bleus, la mise en place de ces institutions de transition prévues par les dits accords sera reporté de semaine en semaine durant plus de 3 mois et une série de meurtres et de massacres a caractère local va accentuer la tension<sup>77</sup>

Face a cette situation c'est-à-dire au non respect des accords d'Arusha par le Président HABYARIMANA, le président Tanzanien MWINYI convoquera un sommet de chefs d'Etat de la sous-région pour tenter une fois de plus résoudre la crise. C'est à son retour de cette réunion qui s'est tenue à Dar es Salam que le Président HABYARIMANA va trouver la mort accompagne de son homologue Burundais Cyprien NTARYAMIRA en date du 06 avril 1994.

De nouveau la guerre éclate mais cette fois-ci un fait marquera la mémoire de la communauté internationale: pour la première fois un conflit armé débouchera sur un génocide. Le peuple rwandais va payer le lourd tribut qu'aucun autre peuple Africain n'a payé ; car depuis la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et au-delà des catastrophes et des guerres locales que le monde a connu, le drame humain consécutif au conflit armé interne au Rwanda est assurément le plus important de tous ceux causes par les errances dramatiques des populations entières telles que vécues pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

---

<sup>76</sup> GODDING,J,« aux origines du drame Rwandais», in Revue d' Etude politique, septembre 1994,p.170

<sup>77</sup> GODDING,J,« aux origines du drame Rwandais», op.cit.

Apres avoir effleure les raisons lointaines du conflit Rwandais, quelles en sont les causes immédiates du moins dans sa phase actuelle?

### **Les causes immédiates du conflit rwandais**

On peut retenir plusieurs cause a la base du conflit rwandais parmi les quelles ont peut citer les causes politiques : absence de démocratie, les tentions ethnique, les violations des droits de l'homme, les causes économiques...

En ce qui nous concerne, nous retenons ici deux causes politiques, à savoir :- l'absence de démocratie et l'existence des tensions ethniques.

#### **3.1.1.1. L'absence de la démocratie.**

Au lendemain de leur accession aux indépendances. Les pays africains ont connu des démocraties mais ces démocraties ont été démantelées par des coups d'Etat.

Le Rwanda depuis 1973 ne fait pas exception à cette règle, il connaît des régimes dictatoriaux dominés tantôt par la majorité Hutu, tantôt par la minorité Tutsi.

Le manque de démocratie a toujours été justifié, comme ailleurs en Afrique, par la jeunesse de l'Etat rwandais et la stabilité institutionnelle, véritable moteur de développement économique.

Comme le souligne Dimitri LAVROFF, pour la plupart des hommes politiques africains qu'ils soient socialistes, de tendance capitaliste ou marxiste, l'établissement d'un parti unique permet de surmonter les oppositions existantes, de réaliser l'unité nationale. Mais il ya généralement deux justifications du parti unique comme moyen d'intégration nationale en Afrique et au Rwanda particulièrement<sup>78</sup>.

Un système de parti unique permet d'approcher la division du pays entre plusieurs partis politiques qui ont presque nécessairement une base ethnique ou régionale : il assure aussi le développement d'un réseau de finalité et crée une communauté nationale. En absence d'une conscience nationale spontanée, le parti unique devient l'expression de

---

<sup>78</sup> LAVROFF, D, cité par BETI-MARAGE, les refugiés en Afrique, mémoire de diplôme de D.E.S. Université Marien Ngouabi, Brazzaville, 1991, pp-17

la nation et l'appartenance ou la fidélité au parti sont les moyens d'accéder à l'unité nationale

L'absence de la démocratie se caractérise aussi par l'intolérance idéologique, ce qui entraîne l'insécurité des opposants qui choisissent le chemin de l'exil en compagnie de leurs familles. Elle se caractérise encore par la fréquence des dictatures militaires. Ce qui entraîne le manque de liberté, de débat politique et les exactions de la population. D'où l'exode massif des réfugiés.

### 3.1.1.2. Les tensions ethniques

Les conflits entre groupes ethniques ont proliféré ces dernières années. Très peu d'Etats modernes sont «ethniquement homogènes»<sup>79</sup>

Le Rwanda composée de trois ethnies hutu (majoritaire), Tutsi et Twa minoritaires, devrait respecter les droits de la majorité qui font parti de droits de l'homme, car aujourd'hui le principe de droits de l'homme est universellement admis.

Affirmer l'universalité de droits de l'homme, c'est constater l'unité de la famille humaine, reconnaître l'indivisibilité et l'inaliénabilité de droits de l'homme, c'est identifier en chacun la totalité humaine en même temps que distinguer en chaque individu de la faculté de conserver les conditions de son identité<sup>80</sup>

Les Tutsi étant minoritaires sont parfois écartés par le groupe dominant ou soumis à des discriminations d'abord, puis à une politique d'assimilation forcée, de persécution, d'expulsion, voire de génocide dans certains cas.

Donc, au Rwanda, l'appartenance ethnique constitue le critère appliqué pour refuser à des hommes et femmes la protection de leur gouvernement.

---

<sup>79</sup> LAVROFF, D, cité par BETI. MARAGE, *op.cit*

<sup>80</sup> ROUSSO-LENOIR, F, *Minorités et droits de l'homme. L'Europe et son double*, Bruylants Bruxelles, p50

### III.1.2. LES PRINCIPAUX ACTEURS

Diviser pour mieux régner, c'est l'un des vieux instruments utilisés par l'occident en Afrique, afin d'avoir la main mise sur celle-ci. Pour maintenir leur présence surtout militaire sur le sol africain, l'occident utilise aussi les guerres.

Ainsi, nous avons constaté qu'à travers le temps, surtout à partir des années 90 considérées comme le début des véritables démocraties en Afrique et dans le monde, une croissance incontestable des guerres de révoltes de rébellions, d'agression etc. Dans la région des Grands lacs surtout, ces guerres ethniques au Rwanda sont illégales et soutenues par l'Occident pourtant défenseur de la paix et de la sécurité internationale. Parmi ces auteurs nous pouvons citer : la France et la Belgique pilotée par les USA (United State of American).

#### 3.1.2.1. La France.

A la fin des années 1960, la France commença à poser des jalons dans cette région francophone (la région des grands lacs) mais elle n'y devient véritablement active que durent les années 1970. Au Zaïre (actuellement la RDC) elle profita de l'ouverture du jeu économique liée à la "zaïrianisation" des grands groupes miniers effectuée en 1974 et proposa son assistance militaire ; au Burundi elle procéda à des formations militaires concernant l'organisation et l'instruction de la gendarmerie fut signé en juillet 1975.

La France peu engage jusque là. Dispensa d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande que celle de la Belgique très liée aux régimes rwandais souvent empêtrée dans les jeux passionnels dans le domaine militaire, le «pré-carre» Afrique du sud où l'assistance militaire relevait principalement de américains : la répartition des tâches fut finalement entérinée par les Etats-Unis à partir de 1975.

La France se voyant confier de facto sur le plan militaire un statut de chef de fil pour les 3 pays riverains. Si l'intérêt des grandes puissances tutélaires occidentales vis-à-vis des deux petits pays enclaves que sont le Burundi et le Rwanda demeura de plus modestes l'entité coloniale Congo/Ruanda-Urundi fut maintenue dans la géopolitique

des stratégies jusqu'au début des années 1990 dans la mesure où les crises politiques de chaque composante étaient perçues comme susceptible de peser sur les équilibres politiques et économiques de ses voisins<sup>81</sup>

C'est pourquoi la France cherche toujours s à se prévaloir de ses traditions en matière de droits de l'homme. Elle veut clairement se mettre en bonne position dans cette partie de l'Afrique qui est en friche et ne doit pas être laissée au seul monde anglophone. En fait l'intervention française se situe aussi dans le prolongement de la stratégie de grande puissance qui refait aujourd'hui la surface dans un ordre mondial relâche ou éclate .ainsi dans une prise de position remarquée du début du mois de mai 1994, la Maison Blanche a fait clairement savoir que dans les futures opérations des Nations-Unies, le président (des Etats-Unis) n'abandonnera jamais le commandement des forces américains et que s'il y avait risque de conflits, des soldats américains ne seraient placés en aucun cas sous le contrôle opérationnel d'un commandant Onusien aussi compétent soit-il<sup>82</sup> avec ses effectifs de plusieurs milliers d'hommes stationnés dans divers pays Africains, la France trouva dans ce type de directive une justification de sa propre initiative.

Par ailleurs, à l'instar des Etats-Unis, la France n'était pas partie prenante des plans échafaudés aux nations-unies pour créer une sorte de corps permanent et multinational de soldats de la paix qui puisse être rapidement mobilisable. La France soucieuse de privilégier ses intérêts nationaux n'était pas signataire des accords visant à atteindre cet objectif.

Plus politique qu'humanitaire donc l'opération baptisée Turquoise s'avéra être une intervention à haut risque qui isola quelque peu la France sur le plan diplomatique , en fait, ces interprétations audacieuses résistent peu à une analyse rationnelle de la conduite et des intérêts diplomatiques français au Rwanda , une conduite qui est conditionnée par un ensemble des facteurs plus subtils que ceux la presse a mis en

---

<sup>81</sup> André, Gets Claudine, v, politiques internationales dans la région des grands lacs, éd Karthala, paris, 1998, p5

<sup>82</sup>United Nations, special report of the secretary general of the UN Assistance mission for Rwanda,2 avril 1994

évidence de la manière épidermique, par ailleurs ,le fait que la France a trop visiblement soutenu militairement et politiquement le gouvernement légal du Président Habyarimana et ce jusqu'en février 1994, doit être efface des mémoires surtout a partir du début avril où il est obvié que les milices et l'armée rwandaise sont les principales instigatrices des massacres.

Il est donc impératif pour la France de se dédouaner de sa politique récente au Rwanda et d'organiser le plus intelligemment possible le lâchage d'un pouvoir qui n'a plus d'avenir.

De ce fait, l'opération turquoise se passe avec beaucoup des réserves; et ces peu glorieuses palinodies eurent pour conséquences de ressouder la classe politique française et son public sur le thème porteur de l'honneur de la France mais aussi de convaincre les politiques et les militaires que l'opérations allait devoir être conduite avec un maximum de prudence et de respect des règles imposées par le conseil de sécurité. On pouvait en effet craindre un certain nombre de dérangement dans le déroulement de l'opération elle-même d'autant plus qu'un certain nombre d'unites françaises qui avait combattu au cote des forces armées Rwandaises entre 1990 et 1993avaient noué avec elles des relations de camaraderie.

Toutes fois, force est de constater ici que la France maitrisa bien le jeu en tenant bel et bien à la lettre qu'a l'esprit du mandat qu'elle avait reçu des nations unies. Ainsi, on l'accusa de se constituer en force d'interposition entre les parties, ce qui aurait été effectivement contraire à un des attendus de la résolution 929 du conseil de sécurité. En réalité, la manière dont les forces militaires française entrèrent au Rwanda n'était nullement incompatible avec cette partie de la résolution.

Par ailleurs, en France et ailleurs décident de créer un zone de sécurité dans le sud-ouest était quelque peu futile. En effet, l'opération turquoise, qui devait assurer la transition entre MINUAR I et MINUAR II, il pouvait légitimement être considéré comme se situant dans le cadre de la résolution 925du conseil de sécurité. Or, les points 4 et 5 de cette résolution autorisaient à la fois l'établissement et le maintien, là où

s'avère possible, de zones de sécurité humaine et même des actions d'auto défense.

Contre des personnes déplacées, les refugies et les civils en danger<sup>83</sup>.cette résolution autorisait donc non seulement la zone de sécurité établie a GIKONGORO qui n'était pas située dans une région où pouvait se produire une quelconque zone d'interposition entre les parties en conflit mais une éventuelle avancée du FPR dans cette zone protégée. Enfin, il faut se demander si par l'établissement d'une zone de sécurité.

La France ne contribua pas en réalité a faciliter les choses quasiment avérés depuis 1991, n'ont jamais cessé pendant toute la durée de l'opération Turquoise, tant sur le terrain des opérations qu'à paris. Le discours du FPR à l'égard des agissements français au Rwanda fut sans rappeler celui tenu, a guère par les guérillas : dans un premier temps, il condamnait en termes véhéments et les initiatives françaises ; dans un second temps, il finissait par admettre le fait accompli sans jamais accepter d'effectuer une déclaration publique qui l'entérinait

### **3.1.2.2. La Belgique**

La Belgique qui a été l'ancienne métropole du Rwanda avait pratiquement abandonné le régime Rwandais à son propre sort au motif qu'il fallait démocratiser les institutions du pays ; elle fut ainsi négocier un délicat virage par rapport à la longue cohabitation diplomatique entre le gouvernement Belge et le régime Habyarimana.

Cependant, la manière dont les responsables belges ont mené les affaires au Rwanda ne manque pas d'étonner. Il ya d'abord l'acceptation sans beaucoup d'enthousiasme de la Belgique de participer à la MINUAR. Elle refuse en tout cas d'assurer la direction des opérations. Ce manque d'enthousiasme se communiquera au contingent belge lui-même. Peu après leur installation à Kigali, les casques bleus belges se plaignent d'être logées non pas dans des habitations en dur, mais sans tentes.

---

<sup>83</sup> United nations, a report of secretary general, op.cit, du 13 mai 1994, p2

Le matériel dont-ils disposent est en mauvais Etat : il remouille et s'est usée sur le terrain d'opération somalien. Les relation avec le commandant des opérations (canadien) de la MINUAR, dont les officiers belges n'apprécient guère l'autoritarisme et la pratique de toujours vouloir être couvertes par new York, sont mauvaises .En outre, ils se sentent frustres de l'inefficacité des missions de désarmement qu'on leur a confier au fil des semaines, ils sont obliges de restituer les armes qu'ils ont saisies et parfois même on exige de leur part des excuses.

La Belgique a gravement sous estime la dangerosité des évolutions politique au Rwanda. Pourtant, des rapports d'organismes défendant des droits de l' homme, des Rwandais œuvrant dans des ONG locales, les nombreux journalistes européens qui sillonnent le Rwanda à cette époque font Etat de la montée d'un climat de guerre civile.

En novembre 1993, 37 membres des familles des Bourgmestres et de responsables administratifs sont assassinées en préfecture de Ruhengeri. A la même époque, des attaques a la grenade se produisent contre des familles tutsis au sud du pays. En janvier 1994, le médiateur de L'ONU, M. jacques BOOH-BOOH, affirme que tous les ingrédients d'une reprise du conflit sont présents.<sup>84</sup>Des armes ont distribuée à partir de cache autour de Kigali et même dans la capitale. En février, le ministre rwandais des travaux publics est assassiné et quelques jour plus tard, c'est le président du CDR (coalition de la défense républicaine) qui est lynché en représailles.cen'est qu'à partir du mois février que les ministres belges des affaires étrangères, de la coopération et de la république lequel n'est plus que l'otage d'un clan enragé, qui pour brandir la menace d'un retrait de la coopération belge avec le Rwanda.

Enfin, il reste la responsabilité d'autorités belgo-onusiens dans l'assassinat des parachutistes qui montaient la garde devant la résidence du premier ministre rwandais avaient acceptée, sur le conseil d'un colonel et d'un lieutenant belges de remettre leur fusil a des soldats rwandais et tenter de parlementer a l'africaine suite a la consigne

---

<sup>84</sup> Human Rights, abuses in the Rwandan war, new York-Washington, janvier 1994

donnée par des officiers belges de la MINUAR.ils firent par la suite lynchées au camp de la garde présidentielle.

En dépit du mandat limite de la MINUAR et du déchainement des violences à Kigali, il n'est pas évident qu'un minimum d'ordre n'aurait pas pu être maintenu au prix bien entendu de la certains risques. Quoiqu'il en soit, le meurtre de dix casques bleus belges des éléments déterminent dans la décision du retrait de son contingent à la MINUAR. N'ayant pu obtenir du secrétaire général des nations unies des garanties précises sur l'élargissement du mandat de la MINUAR ; LA Belgique décida, moins d'une semaine après le déclanchement du drame, le retrait total de ses casques bleus en arguant du fait que le climat anti belge leurs faisait courir de trop graves dangers.

Ce retrait contribuera selon l'expression euphémique utilisée par le secrétaire général des nations unies à introduire un nouvel élément critique dans la détérioration de la situation.

Bien qu'elle ait toujours assuré le leadership, la Belgique, par sa décision unilatérale, ôtait en fait du Rwanda le cœur même du dispositif des Nations unies dans ce pays. Lorsque le conseil de sécurité approuva finalement le mandat élargi pour la NIMUAR, mandat qu'elle déclara avoir demandé avec insistance, la Belgique déclina toute implication dans la seconde phase de la mission des nations unies. Mettant en exergue le sentiment anti-belge au Rwanda, elle prétendit qu'il était préférable de rester neutre dans un dossier qui avait tourné au génocide.

La question de la neutralité belge est ici posée non pas celle que s'auto-attribue la Belgique, mais la perception de cette neutralité par les acteurs politiques locaux sur le terrain même de leurs interactions. Quelques semaines avant l'arrivée du contingent belge de la MINUAR, trois formations politiques rwandaises dont une, qui est la plus dangereuse, le CDR (coalition de la défense républicaine) est occupée à organiser au vu de tout le monde, des groupes d'autodéfense civils armées dans les communes, se disent opposées au choix de la Belgique comme force de paix neutre et déclarent que celle-ci a pris fait et cause pour le front patriotique rwandais, et cela par la fourniture des armes et

autres minutions a ce mouvement au motif que ce dernier épousait sa position qui est la démocratisation des institutions du pays.

### 3.1.2.3. Les Etats Unis d'Amérique

Dans les affaires mondiales ce qui intéresse sans cesse la diplomatie américaine est la liberté de commerce, et depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la liberté de circulation du capital, a partir du moment où la croissance et l'expansion de l'économie américain par le simple fait du développement interne est a peu près complète. Ainsi, mis en face des conflits d'origine européenne, la neutralité a semble longtemps aux américains le meilleur moyen de protéger leur liberté de commerce et leur exportation de capitaux.

Les Etats unis ont, au moins depuis un siècle, des exportations d'entreprises, des capitaux et de technologies partout au presque dans le monde, de la diplomatie américaine formule assez tôt dès la fin de 19<sup>e</sup> siècle l'équation suivante qui, loin de n'être qu'un calcul froid, deviendra vite passionnée et quasi mystique : les intérêts privés Etats-Unis, où qu'ils soient dans le monde, concernent l'intérêt national Etats-Unis tout entier et donc appellent l'intervention gouvernementale pour les protéger et les défendre, si nécessaire, tell est la politique des américains en Afrique en général et au Rwanda en particulier qui est le sujet de l'analyse de notre travail.

L'engagement des Etats-Unis derrière le front patriotique rwandais se manifesta au regard jour déjà avant que ce mouvement ne gagne la guerre en juillet 1994. Après la mort du président Habyarimana, les USA furent le premier pays au monde à mettre fin à l'accréditation officielle de l'ambassadeur Rwandais en poste à Washington, une mesure peu diplomatique. Pendant la même période, la position des Etats-Unis fut claire a l'issue de la guerre. Ces derniers voulaient que le FPR protège de MUSEVENI, arrive au pouvoir de telle façon que le président CLINTON avait bloqué l'envoi de troupes supplémentaires demandes par DALLAIRE pour mettre fin aux massacres.<sup>85</sup>

---

<sup>85</sup> Gaspard MUSABYIMANA, la vraie nature du FPR/APR D'Ouganda en Rwanda, harmattan, paris, 2003, p235

A l'ONU, durant la même période personne ne voulait laver la route au FPR par une intervention des casques bleus. Ce cheque en blanc donne par la communauté internationale à Kagamé fut comme un feu vert pour lui et son armée pour nettoyer tout ce qui bloquerait leur passage. Tout au long de leur guerre les combattants FPR opèrent un véritable nettoyage ethnique. Les Etats Unis n'ont pas soutenu Kagamé parce qu'il allait conquérir un pays avec des richesses, ni à étendre l'espace du monde anglophone<sup>86</sup>. Cette intervention ne visait qu'à soutenir en fait l'Ouganda de Museveni dont le pays présente un intérêt stratégique dans la lutte contre l'intégrisme musulman ; le seul obstacle de taille à l'impérialisme américain après la chute du communisme. Les USA ont donc appuyé une cause que soutenait un allié qui compte pour faire créer une zone d'influence englobant, également l'Ethiopie et l'Erythrée.

La diplomatie américain, comme nous l'avions vu ci-haut, dans le monde est la liberté de commerce, c'est dans cette perspective que le président Clinton dans sa volonté politique d'écartier de l'Afrique centrale toute influence européenne par particulièrement française par des transnationales américaines interposées et tous les américains continueront sur cette lancée. Les USA fournissent à Kagamé une aide militaire considérable et formèrent des certaines éléments de son armée. Ils ont donné ainsi au Rwanda 75 millions de dollars pour une aide d'assistance militaire<sup>87</sup>.

Les soutiens des USA au régime Kagamé s'est également manifesté avec l'attaque des camps des réfugiés Hutu dans la République démocratique du Congo. En août 1996, Kagamé effectuera une visite dans ce pays(USA) et fit part aux autorités américaines son projet de détruire les camps de réfugiés hutu du Zaïre si ceux-ci n'étaient pas éloignés.

Quelques mois après Kagamé mit son projet à l'exécution et bombardera les camps. L'administration Clinton qui ait envoyé ses soldats pour entraîner des éléments de l'APR (Armée Patriotique Rwandais) a

---

<sup>86</sup> Idem

<sup>87</sup> Emergency military assistance Africa news, mars 2001

indirectement participe à la réalisation de ce projet. En fait, les américains ne font rien sans intérêt et depuis 1991 jusqu'à maintenant. Quand il s'agit de conflit, la diplomatie américaine n'intervient que lentement, péniblement, et sans perdre de vue des intérêts ultimes de la Nation. Ainsi en est-il des interventions demandées, et craintivement activées, en ex-Yougoslavie, en somalie, au Rwanda où des crimes majeurs contre l'humanité se sont pourtant produits... on comprend dès lors la froideur des USA face a l'Onu et à l'inverse la froideur de larges segments de la communauté internationale, y compris d'organismes non gouvernementaux internationaux a l'endroit des Etats-Unis d'Amérique dont l'égoïsme, réel ou caricaturé est souvent pointé du doigt.

## **SECTION II : LE CONFLIT RWANDAIS ET L'EMBRASEMENT DE LA SOUS-REGION DE GRANDS LACS**

### **III.2.1. LA CRISE RWANDAISE DE 1994**

#### **A. près de 800.000 Rwandais massacrés, tutsi et hutu modérés**

Le 06 avril 1994, à proximité de l'aéroport de Kigali, Juvénal Habyarimana, président rwandais hutu au pouvoir depuis 1973, accompagné du président burundais Cyprien Ntaryamina, périssent dans un attentat contre l'avion qui les ramènerait d'un sommet régional en Tanzanie.

L'attentat sert de prétexte au déclenchement des tueries qui, dès le 7 avril, éclatent simultanément dans la capitale de Kigali, dans le sud, l'est et le nord du pays. Elles sont conduites par des extrémistes hutu, soldats des forces armées Rwandais (FAR).ils ont pour mission d'éliminer méthodiquement les tutsis «cancrelats» (sobriquet informant donne aux tutsi depuis 30 ans) et l'opposition hutu modérée, avec listes des noms a l'appui, constitue grâce aux cartes d'identité instaurées a l'époque coloniales mentionnant l'appartenance ethnique des communautés. La simultanéité, la violence et l'ampleur des massacres attestent leur planification de longue date.

Les massacres avaient été préparés pendant des mois en avance la garde présidentielle et d'autres militaire de l'armée rwandais ont donne

des entraînements militaires aux milices Interahamwe et Impuzamu Gambi pour leur apprendre comment tuer avec le plus d'efficacité.

Les interahamwe, «ceux qui attaquent ensemble» sont la milice du mouvement Républicain national pour redéveloppement et la démocratie (MRND) et les Impuzamu Gambi «ceux qui sont le même but» sont la milice du parti dit coalition pour la défense de la République. Crées en 1992, ces milices ont reçu des entraînements militaires intenses fin 1993 et début 1994 en groupes de 300 hommes dans la région du nord et du mutera.

Dans leurs attaque contre les civils, les milices étaient souvent accompagnées d'un petit nombre de militaires ou de policiers du gouvernement, mais les milices ont tué plus de personnes que les forces armées. Les autorités rwandaises ont distribué des armes à feu aux membres de milices et autres supporteurs de Habyarimana au début de l'année 1994.

Les massacres se poursuivent sans cesse faisant, entre avril et juillet 1994 plus de 800.000, tutsi et hutu modérés une première vague d'une dizaine de milliers de réfugiés essentiellement tutsi, traverse la frontière et parvient au Kivu dans l'Est de la RDC.

## **B. plus d'1,2 million de Rwandais réfugiés en République Démocratique du Congo.**

Début avril 1994 simultanément, la guérilla tutsi du front patriotique rwandais (FPR), dont les bases arrières sont en Ouganda soutenues par le président YOWERI MUSEVENI, le régime hutu au pouvoir depuis des décennies au Rwanda.

Après 3 mois de violents combats, le 4 juillet, les rebelles conquièrent la capitale Kigali, renversent le régime hutu et poursuivent leur avancée dans l'ensemble du pays un gouvernement intérimaire, sans légitimité, constitué par les extrémistes hutus fidèles au président défunt qui se replie vers le sud-ouest du pays, zone humanitaire supervisée par l'opération Turquoise, il s'agit d'une intervention militaire et humanitaire française autorisée par le conseil de sécurité de l'ONU pour une durée de deux mois.

Le 17 juillet, la formation du gouvernement d'unité national par Faustin Twagiramungu, hutu modéré, consacre la victoire politique du FAR.

Pasteur Bizimungu (hutu modéré) est nommé président de la république et Paul Kagame, chef des rebelles devient Président.

Une assemblée nationale de transition entre en fonction le 24 juillet. Les tueries cessent après la victoire du front patriotique rwandais. Mais

Une deuxième vague de réfugiés déferle alors ; 1,2 millions de rwandais hutu infiltrés et encadrés par des milliers de soldats hutu des ex-forces armées rwandaises (FAR) et les milices interahamwe, les «génocides» fuient vers les pays limitrophes, par peur des représailles du nouveau pouvoir tutsi en place, notamment, plus d'un million de personnes se regroupent vers Goma et Bukavu, dans la province de Kivu, dans l'Est de la RDC.

### **III.2.2. DE L'AFFLUX MASSIF DES REFUGIES RWANDAIS VERS LES PAYS VOISINS**

Une crise humanitaire aux proportions stupéfiantes s'est déclenchée, aggravée par la fuite massive des rwandais vers les pays voisins, notamment dans la partie orientale de la RDC. Entre temps, le front patriotique rwandais (FPR) arrive au pouvoir. Dans la masse des réfugiés, on trouvait aussi les éléments des ex-forces armées rwandaises (FAR) ainsi que les interahamwe (auteurs du génocide au Rwanda). La présence de ces derniers influera négativement le rapport entre les deux pays.

Le long séjour des réfugiés en exil et le refus au droit de retour sont cette fois-ci à l'origine du massacre qui a engendré l'actuel mouvement des réfugiés vers les pays limitrophes : BURUNDI, TANZANIE et la RDC.

La résurgence des tensions ethniques ces dernières années avait dans une large mesure déstabilisé et détruit la cohésion sociale.

L'Est de la RDC est déstabilisé par des réfugiés, autour des villes de Goma et Bukavu s'étendent d'immenses camps, abritant plus d'un million de réfugiés hutu qui ont fui le Rwanda en 1994

D'après les observateurs impérieux, 30% d'entre eux avaient pris part au génocide, les autres 70% bien qu'innocents paient pour les coupables, redoutant d'être traité comme des génocidaires s'ils retraient au Rwanda<sup>88</sup>.

### **III.2.3. LE GENOCIDE RWANDAIS**

En 1993, un accord sur le partage du pouvoir entre les MRND, le FPR et les parties d'opposition fut signé en Août 1993 à Arusha en Tanzanie, mais il ne fut jamais appliqué par le président HABYARIMANA.

Le 06 avril 1994, l'avion Falcon 50 offert par la France et piloté par un équipage antérieurement français transportant les deux présidents hutu du Rwanda et du Burundi fut abattu par des tirs des missiles alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de Kigali.

La mort du président HABYARIMANA fut immédiatement suivie du massacre systématique des tutsi et des assassinats des hutu modérés par des milices extrémistes hutu muni d'armes à feu, puis la radio appela chaque hutu à tuer tous les «cancrelats», nom donné au tutsi, à les regrouper dans les lieux destinés à les protéger et à pour chasser les survivants. L'église catholique n'a pas réussi à protéger les tutsi et les Nations unies, qui ne disposaient que petite force de maintien de la paix, finirent par lui ordonner de se retirer.

Quant au gouvernement Américain, il a refusé d'intervenir, alors que la France s'est rangée du côté du gouvernement Hutu génocidaire, on estime au moins 600.000 et un millions le nombre de morts à ce moment-là, une grande partie de la population, près de deux millions de Hutu, se réfugia dans les zones de sécurité provisoire mise en place par la France (sous l'égide de l'ONU)

---

<sup>88</sup> MELLON C, «le Zaïre un pays pillé par son Etat», In croire Aujourd'hui, n°15 octobre, 1996, p13.

Pendant ce temps, les rebelles tutsi et hutu modérés du FPR refugié en Ouganda, Tanzanie et en RDC se réarmés et furent à nouveau entré au Rwanda où ils prirent le contrôle de Kigali.

Le conflit s'acheva par la victoire du FPR, appuyer par les milices tutsies ; le FPR forma un gouvernement d'union nationale, sans l'ancien parti unique du MRND considère comme trop implique dans le génocide. Apres le conflit, plus de 200.000 hutu seraient mort, victime d'épidémie, de privation, on aurait été massacrés dans le camp de l'ex zaïre ou ils s'étaient refugiés en raison du retour au pouvoir des tutsi en juillet 1994.

Les événements de 1994 semblent peu compréhensibles si l'on s'en tient à la haine ethnique entre Hutu et Tutsi. En effet, non seulement des tutsi ont assassiné des Tutsi, mais ils ont également pratiqué des assassinat massifs contre d'autre, comme l'ont souligné Catherine André et jean Philippe plateau dans «land relations Under Unbearable stress : Rwanda Caught in the malhtusion map»<sup>89</sup>.

Quant a Gérard Prunier, il écrit dans la même veine, les policiers avaient, bien sûre, des raisons politiques de tuer. Mais si des simples paysans dans leur entourage familial ont poursuivi le génocide avec un tel acharnement, c'est une réduction de la population pensaient-ils sans doute, ne pourrait que profiter aux suivant<sup>90</sup>.

Cette théorie du «poids de la démographie » comme l'un des facteurs explicatifs du génocide rwandais a été amplement développé en 2005 par le géographe et biologiste. De l'évolution, Jared Masson Diamond de l'université de la Californie (los Angeles).

Chose certaines, la situation dans un pays si petit demeure l'un des facteurs important qui ont joué un rôle dans ce triste épisode du Rwanda, il y a aussi la domination historique des tutsi au Burundi, la crise économique du Rwanda, les mesures d'austérité imposée par la banque mondiale, le désespoir de milliers de jeunes rwandais, les

---

<sup>89</sup> André et Alli, «land relations under unbearable stress :Rwanda caught in the Malhtusion map», in journal of economic Behaviour and organisation,1998, p50

<sup>90</sup> PRUNIER Gérard, Rwanda le génocide, paris, éd .Dagorne, 1997, p13

conflits internes fonctions politique etc..... Bien sûr, même si on réussissait à expliquer convenablement les causes des massacres massifs cela ne réduirait en rien la responsabilité personnelle des auteurs du génocide Rwanda<sup>91</sup>.

### **III.2.4. LA FRANCE ET L'OPERATION TURQUOISE AU RWANDA**

Sous commandement français, l'opération turquoise a été conçue pour s'étaler sur une durée de deux mois conformément au mandat du conseil de sécurité mis en place avec une zone humanitaire sûre, afin de permettre la population d'être à l'abri des combats qui faisaient rage dans le sud et l'Ouest du Rwanda, est immédiatement utilisée comme refuge par les auteurs du génocide en passe d'être défaites militairement par le FPR face à cette situation, la décision prise au sommet de l'Etat est toute autre : les responsables et les auteurs du génocide présent dans la zone sous contrôle français sont laissés libre d'aller se refugier au Zaïre impunément avec armes et bagages<sup>92</sup>.

Mais la zone turquoise servira en réalité au repère militaire des FAR dans l'espoir d'un meilleur lendemain, ainsi qu'a infiltrée vers le Zaïre puis l'Europe les dignitaires hutus responsables des massacres. Sans la France les gens seraient sans doute tombés aux mains des rebelles et occupaient dans les prisons Rwandaises la place de certains couleaux aujourd'hui incarcérés.

En guise de zone humanitaire sûre, le sud Ouest du Rwanda, contrôlé par les soldats français, sera jusqu'au bout le théâtre de massacres contre les Tutsis, pendant plus de deux ans. Usant et abusant des dispositifs humanitaires aveugles, ils s'installeront dans la région des terrains d'entraînement paramilitaire.

En vue de maintenir en condition des troupes qui iraient reconquérir le pays perdu, les responsables des camps, vers le Rwanda et exporteront dans l'est du Congo (ex-Zaïre) la pratique de l'épuration ethnique brillamment testée par eux en 1994.

---

<sup>91</sup> DIAMOND Jared, effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition et leur survie, paris Gallimard, 2006, p 648

<sup>92</sup> Revue de la légion étrangère, kepiblanc, octobre 1994, p 28

Fin juillet, le désastre humanitaire consomme (une épidémie de choléra fait en quelque jours des milliers de morts parmi les réfugiés) et une nouvelle fois, sous la pression de media, l'aide internationale va s'amplifier et s'organiser. Les Etats-Unis en particulier, bénéficiant de la faveur de nouvelles autorités du FPR installées à Kigali engageront alors d'importants moyens humanitaires et politiques pour désamorcer les risques d'explosion future.

Les chasses-croisés et les fluctuations opportunistes de la gestion internationale<sup>93</sup> ont proposé une force d'intervention ou de médiation alternative aux puissances impériales toujours disponibles pour protéger leurs intérêts particuliers au nom de la «communauté internationale»

### III.2.5. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les populations des pays de Grands lacs restent encore prisonnières des tyrannies et des dictatures qui ne laissent aucun espace de liberté pour l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment des droits politiques et économiques.

L'internationalisation des conflits dans la région des Grands lacs africains exige une approche globale et participative pour la paix durable dans la région.

Dans l'optique des nouvelles perspectives d'une coopération du Rwanda, il serait tenu compte d'une dimension régionale du conflit, de manière plus explicite cette démarche doit être envisagée en partant du processus de normalisation sociopolitique au niveau interne qui afin de parcourir un processus aussi complexe qui est celui de l'engagement de tous les acteurs impliqués dans le conflit à participer à la réconciliation, à la création des Etats de droit et d'un tribunal pénal pour les Grands lacs en général et du Rwanda en particulier, à la cohabitation et sécurité au niveau des frontières, au renforcement de la stabilité et de la société civile. Comme s'était dit dans la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands lacs, et le conseil de sécurité de l'ONU l'avait alors inscrit dans sa résolution 1341.

---

<sup>93</sup> Chrétien, J.P. «un nazisme tropical» ; in libération (Rebond), 24 juin 1994, p6.

A ce sujet, nous proposons que pour un règlement définitif de la crise rwandaise, que la loi fondamentale et l'accord de paix d'Arusha pour le Rwanda soient appliqués.

Cet accord consacrait notamment les principes suivants :

- ❖ la nécessité d'instaurer un Etat de droit, de respecter le pluralisme politique, les droits de la personne et le refus de tout pouvoir issu d'un coup d'Etat ou d'un coup de force ;
- ❖ le partage du pouvoir entre toutes les forces politiques représentatives de l'opinion rwandaise, sans exclusion ni restriction ;
- ❖ le droit de refugiés à retourner, sans conditions, dans leur pays dans la dignité et dans la sécurité, et participer sans discrimination à toutes les activités de la vie nationale ;
- ❖ le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, notamment le droit à la vie, le droit à la priorité, le droit d'entrer et de sortir du pays sans restriction ainsi que le libre exercice des libertés d'expression, d'opinions et d'association ;
- ❖ la formation sous contrôle international d'une véritable armée nationale ayant pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et la protection de toute la population.
  - Enfin, les populations sont fatiguées des guerres meurtrières incessantes, il est du devoir moral et politique des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, des organismes et de toutes les organisations épris de paix et de justice, et qui luttent pour les droits de l'homme et des peuples, d'aider les peuples de la région des Grands lacs Africains à trouver des solutions durables à leur conflit.

### **3.2.5.1. De la relance de la CEPGL**

Selon LABANA LASAY'ABAR, la plupart de ces organisations sous régionales ont été créées sur la base des affinités historico-culturelles (Anglophones, Francophones, Lusophones), soit de l'environnement géographique, soit encore d'intérêts communs ou sur la

base de la volonté politique des chefs d'Etats<sup>94</sup>. Partant de cette analyse, nous n'estimons que la CEPGL regroupant en son sein la RDC, le Burundi, et le Rwanda, trois pays partageant des frontières communes ayant des affinités historiques (partant de la colonisation), des intérêts communs (dans l'exploitation des espaces lacustres et terrestre),... Le besoin de la relance de ses activités serait une démarche vitale.

La CEPGL est sérieusement en panne depuis le début des années 90, avec le début « des vagues de démocratisation » mais aussi la guerre au Rwanda. Pour s'allier à la pensée de BENACHENOU, selon laquelle, « Les Etats africains doivent renforcer les communautés économiques et à en créer de nouvelles de façon à en recouvrir le continent, l'intégration progressive de tous ces regroupements devant constituer l'assise du futur marché commun »<sup>95</sup>. La première tentative de réparer la panne fut manifestée principalement par « la nouvelle République Démocratique du Congo » en 1997, quand Mzee Laurent Désiré KABILA accéda à la tête de la République.

Tout cela pour accélérer le processus de normalisation des relations avec les voisins en évitant les débats de niveau caniveau ou des différends improductifs. Cette tentative de réparation fut sans succès. En plaident pour l'efficacité d'une nouvelle forme de cette organisation, Mova SAKANYI déclaré que : si le CONGO, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda avaient fait parti d'une organisation internationale politique plus structurée au niveau de la région, il est fort à parier que la guerre d'agression n'aurait pas eu lieu ou tout au moins elle aurait une autre ampleur et configuration, car au delà du fonctionnalisme des 0.1, il faut atteindre l'intégration fonctionnelle<sup>96</sup>.

La CEPGL est un outil qu'il faut penser à réactivé. De surcroit l'ancien ministre belge des affaires étrangères, Louis MICHEL lors de son passage dans la région vers octobre 2003 a exprime son souhait à propos du CEPGL. Dans son interview, il a exprimé son souhait à propos du CEPGL : je suis d'accord pour relancer la CEPGL à condition

<sup>94</sup> LABANA LASAY'ABAR, intégration économique en Afrique: problèmes et perspectives, PUL, Lubumbashi, 1995, p.18

<sup>95</sup> BENACHENOU A, Développement et coopération international, Alger, éd, OPU, 1982, P.141

<sup>96</sup> HENRY MOVA SAKANYI, Congo: survie et grandeur, pari d'une géopolitique nouvelle dans la mondialisation, éd safari, Kinshasa 2001, p.283

de restaurer au préalable les relations bilatérales. Il s'agira alors d'ouvrir des ambassades, d'autres institutions à caractère social, culturel, scientifique peuvent contribuer à la normalisation des relations entre les Etats et entre les peuples. D'autres encore à caractère sous régional et présentatif ; pourraient assurer la continuité et approfondissement des progrès de ces dernières années.

### **3.2.5.2. De la démocratisation des régimes politiques dans la sous-région de grands lacs en général et au Rwanda en particulier**

La promotion de la démocratie et de la sécurité débouche sur l'adoption du pacte de stabilité dans la région de grands lacs.

L'impuissante à agir dans les situations de crise, la diplomatie européenne a procédé à un double ajustement, elle s'est repliée sur la défense des valeurs seules capables de réunir l'unanimité.

Les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme, elle a privilégié une approche déclaratoire que manifeste la multiplication des prises de disposition sur une situation donnée, réduire à ces dimensions plus modestes, les ambitions d'une politique étrangère commune connaissent naturellement un large champ d'application, la diversité géographique des intérêts de la PESC apparaît en ce sens inversement proportionnelle à la substance même de la politique défendue

En Afrique, l'inertie européenne devant les massacres au Rwanda contraste avec une activité déclaratoire qui aura couvert presque tous le pays du continent. Le Nigeria et le soudan ont été rappelés au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le soutien au processus de réconciliation nationale promis au Rwanda, au Burundi, en Angola, au Liberia, au Niger a accompagné l'appui à la transition démocratique en Afrique du sud, Guinée Bissau, au Togo, en Ouganda, a Sao Tome, au Mozambique, en Malawi, Namibie.

La seule action comme conduite en Afrique a porté sur l'assistance à la préparation et au déroulement des élections en Afrique du sud. Mais l'organisation et financement de cette action s'inscrivaient dans le cadre du programme d'assistance à la transition et restaient donc principalement de nature communautaire. En définitive, L'échec

rencontre au Rwanda a toute fois conduit l'union européenne a engagé une diplomatie plus active à l'égard du Burundi, confronté lui aussi à des vives tensions entre Hutu et Tutsi.

## CONCLUSION

Conclure une étude n'est pas l'achever, mais plutôt une occasion pour le chercheur de s'arrêter, et de faire l'inventaire de ce qui a été l'essentiel tout au long de son travail<sup>97</sup>.

Au terme de notre monographie portant sur les conflits ethniques dans la sous région de Grands lacs africains, plus spécifiquement le cas du Rwanda.

Il a été question d'analyser les tenants et les aboutissants du dit conflit.

En effet, le problème ethnique constitue, dans la sous-région des grands lacs, précisément au Rwanda, une manipulation d'élite des deux ethnies dominantes qui est la cause de toutes les turbulences dans la région.

La crise que traverse la sous-région de grands lacs doit en priorité être résolue par ses propres citoyens, grâce à une dynamique interne de réconciliation, de cohabitation pacifique, du respect de l'intégrité du territoire ainsi que de la mise en application de la démocratie naissante.

L'impérialisme non seulement s'oppose au progrès économique et social des pays en voie de développement, mais adopte une attitude agressive à l'égard de ceux qui affrontent ces desseins, essayant de leur imposer les structures politiques, sociales et économiques qui favorisent la domination étrangère, la dépendance ou le néo-colonialisme.

Les conflits ethniques au Rwanda sont le résultat d'une politique que poursuit partout l'impérialisme, et qui reste constante, même si ses applications peuvent revêtir des formes diverses suivant les circonstances du moment où du lieu.

C'est pourquoi, ce conflit contre la majorité et minorité au Rwanda interpelle les personnes éprises de solidarité pour qu'ils ne laissent pas en péril cette nation, autre fois ravagée par le génocide.

En définitive, les décideurs politiques Rwandais doivent tout faire pour mettre les stratégies d'une gestion non conflictuelle des ethnies hutu et tutsi au Rwanda.

---

<sup>9797</sup> INSWAN pierre promotion socio-économique de l'éparse et tension familiale a Kinshasa, mémoire de D.E.S en sociologie, inédit, 2003, p116

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. DOCUMENTS OFFICIELS**

1. Accord de LUSAKA pour un cessez-le feu en RDC et modalité de sa mise en œuvre, éd, LINELIT, Kinshasa.1999.
2. United Nations, special report of the secretary general of the UN Assistance mission for Rwanda, 2 avril 1994.

### **2. OUVRAGES**

1. BANYAKU L-EPOTU, E., chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90, éd. comprador, Kinshasa, 2000.
2. BANYAKU LUAPE EPOTU, initiation a la Géopolitique, CIEDON, collection des manuels didactique, Kinshasa .2005.
3. BENACHENOU A, Développement et coopération international, Alger, éd, OPU, 1982.
4. BOUDON, R, les méthodes en sociologie, PUF, Paris, 1970.
5. DIAMOND Jared, effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition et leur survie, paris Gallimard, 2006.
6. Dictionnaire Universel, éd. Hachette, Paris.
7. Dictionnaire Larousse de poche, Ed, 1998.
8. Dictionnaire in Amselle, M'Bokolo, ed, 1999.
9. FORTES M. et E.E. Evans Pritchard, African political systems, Londres.1940.
10. Gets Claudine A., v, politiques internationales dans la région des grands lacs, éd Karthala, paris, 1998.
11. GUICHAOWA A., politiques internationales dans la sous région des Grands lacs, éd .Karthala, paris.

- 12.HADDAD A., Piste de réflexion sur les causes externes de conflits dans la région des grands lacs.PUL, 1999.
- 13.HADDAD A., Pistes de réflexion sur les causes externes et internes des conflits dans la région des grands lacs : cas de la guerre dans la République Démocratique du Congo, éd.PUL, Lubumbashi, 1999.
- 14.MBWEBWA KALALA Jean-Pierre, les conflits armés en Afrique : fil conducteur et influence des ethnies, éd.FCK, 2003,
- 15.POTOPOTO Joseph, Guerre des Grands lacs : la résistance congolaise, éd. Universitaire africain, paris, 2001.
16. KUYUNSA BIDUM et SHOMBA-KINYAMBA. Méthode de recherche en sciences sociale, éd. PUZ Kinshasa 1995.
17. LABANA LASAY'ABAR, coopération internationale approche théorique et fondement, éd, médias Paul Kinshasa ; 2005
18. LABANA LASAY'ABAR, intégration économique en Afrique: problèmes et perspectives, PUL, Lubumbashi, 1995.
19. LABANA, LASAY 'ABAR. les conflits : stratégies, prévention, gestion et mode de résolution, chaire Unesco, Kinshasa 2007.
20. LACLA VERE, G, Atlas de la République du Zaïre, Ed. jeune-Afrique, Paris, 1978.
21. MBUYINGA, tribalisme et problème national en Afrique noir, Paris ; 2000.

22. MOVA SAKANYI H., Congo: survie et grandeur, pari d'une géopolitique nouvelle dans la mondialisation, éd safari, Kinshasa 2001.
23. MPUTU MEMBOGI, pédagogie et guide des résolutions pacifique des conflits et médiation en milieu Universitaire congolais, éd., record Kinshasa 2002.
24. MULUMA.MUNANGA, Guide de recherche en sciences sociales et humain, Ed. SOGIDES, Kinshasa 2003.
25. MUSABYIMANA G, La vraie nature du FPR/APR d'Ouganda en Rwanda, harmattan, Paris, 2003.
26. PINTO ROGER et GRAWITZ MADELEINE, méthode en science sociales, éd. Dalloz, paris 1975.
27. PRUNIER Gérard, Rwanda le génocide, paris, éd .Dagorne, 1997.
28. RAYMOND ARON, Paix et guerre entre les nations, éd Harmattan, Paris, 1998.
29. REINE VAN CHI-BONNARDEL, Grands lacs du continent Africain, éd. Jeune Afrique, Paris, 1975.
30. ROUSSO-LENOIR, F, Minorités et droits de l'homme. L'Europe et son double, Bruyant Bruxelles
31. SALOMON, J. J.A, Droit des gens, II, 2e éd.(1990-1991) ULB,PUB.

### 3. ARTICLES DES REVUES

1. André et Alii, «land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malhtusion map», in journal of economic Behaviour and organisation, 1998.
2. BANYAKU LUAPE EPOTU, « Géopolitique sous régionale dans le contexte de la Mondialisation » Exposé présenté lors de l'atelier préparatoire national de la conférence internationale sur la sous région des Grands Lacs, décembre 2003.

3. Burundi «chronologie des événements», une étude congolais n°2,
4. Chrétien, J.P. «un nazisme tropical» ; in libération (Rebond), 24 juin 1994.
5. Emergency military assistance Africa new, mars 2001
6. Franc art louis, institut Français des Relation International (IFRI), 2001.
7. GODDING,J,« aux origines du drame Rwanda», in Revue d'Etude politique, septembre 1994.
8. H .De CHERVEZ Ville « Région de grand lac Africain, la Paix est-elle possible » In chronique africaines des guerres et d'expériences RDC Rwanda, Burundi. Ouganda. Soudan; éd. Perec paris, 2006.
9. HABYYAMBERE, A, « le Rwanda dix ans d'indépendances 1962-1972», in zaïre-Afrique, n° 68, Kinshasa, 1972.
10. Human Rights, abuses in the Rwandan war, new York-Washington; Janvier 1994.
11. KUPER MAN J., «Rwanda in retrospect», Foreign affairs, Janvier- Février 2000
12. MEDHI, BA, Rwanda, 1994 un génocide français», in l'ESPRIT FRAPPEUR, n°4, paris, 1997.
13. MELLON C, «le zaïre un pays pillé par son Etat», In croire Aujourd'hui, n°15 octobre, 1996.
14. Revue de la légion étrangère, kepiblanc, octobre 1994.
15. Rwanda: les problèmes des refugiés et sinistres après le trouble de 1959-1960, services d'info du Ruanda-Urundi 1960.
16. TESSIER Claire : « La régionalisation des conflits et de la paix le cas des grandes lacs Africain » in

coopération internationale et développement,  
4ème année, mai 2005.

#### 4. MEMOIRES

1. BETI-MARAGE, Les refugiés en Afrique, mémoire de diplôme de D.E.S. Université Marien Ngouabi, Brazzaville, 1991.
2. INSWAN Pierre Promotion socio-économique de l'éparse et tension familiale à Kinshasa, mémoire de D.E.S en sociologie, 2003.

#### 5. NOTES DE COURS

1. AWAK-AWA Y'AKOM, Initiation au travail scientifique, G<sub>2</sub>, droit UTBC, 2005-2006, notes de cours inédit.
2. Institut pour la promotion de la paix, Démocratie et du développement, note d'orientation FALL, Kinshasa, nov.2003.
3. LOKULUTU BOKANGA MPENDELE, notes de cours de géostratégie, L1RI, UNUKIN, 2004-2005.
4. NGOYI NDUBA, cours de géopolitique 1<sup>er</sup> licence des RI, Université de Kinshasa, 1999-2000.
5. OLOFIO BEN OLOMY, Méthode de travail scientifique, notes de cours. G<sub>1</sub> SPA, FSSAP, UNUKIN 2006,2007,
6. SHOMBA .KINYAMBA, Méthode de recherche en sciences sociales, G<sub>2</sub> RI, FSSAP, UNUKIN2006-2007.

#### 6. SOURCE ADIO-VISUELLE

1. AMULI KABA RUZA Benoît : Interview par Alain. KUKA, in Journal Télévisé le 04.02.2005.

## 7. SITES INTERNETS

1. [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)
2. [www.francophone.net](http://www.francophone.net)
3. [www.obsac.com](http://www.obsac.com)
4. [www.wikipedia,l'encyclopédie](http://www.wikipedia,l'encyclopédie)

## **TABLE DES MATIERES**

<b>EPIGRAPHE .....</b>	<b>i</b>
<b>IN MEMORIAM .....</b>	<b>ii</b>
<b>DEDICACE .....</b>	<b>iii</b>
<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>v</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. PRESENTATION DU SUJET .....	1
2. PROBLEMATIQUE .....	2
3. HYPOTHESE DU TRAVAIL.....	2
4. CHOIX ET INTERET DU SUJET .....	3
5. METHODOLOGIE DU TRAVAIL.....	4
6. DELIMITATION DU TRAVAIL.....	5
7. PLAN SOMMAIRE.....	6
<b>CHAPITRE 1. CONSIDERATIONS GENERALES .....</b>	<b>7</b>
<b>SECTION 1. ANALYSE CONCEPTUELLE .....</b>	<b>7</b>
I.1.1. LE CONFLIT .....	7
1.1.1.1. Typologie des conflits .....	8
1.1.1.2. Processus du conflit.....	9
I.1.2. ETHNIE.....	11
I.1.3. CONFLIT ETHNIQUE.....	12
I.1.4. GRANDS LACS .....	12
<b>SECTION 2. PRESENTATION DU RWANDA.....</b>	<b>13</b>
I.2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	13
I.2.2. SITUATION HISTORIQUE ET POLITIQUE.....	14
I.2.3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE .....	16
<b>CHAPITRE.II. PRESENTATION DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS .....</b>	<b>18</b>

<b>SECTION 1.PRESENTATION DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LACS AFRICAINS .....</b>	<b>18</b>
II.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	18
II.1.2. ETATS MEMBRES DE LA SOUS-REGION DE GRANDS LACS AFRICAINS .....	22
2.1.1.1. La République Démocratique du Congo .....	22
2.1.1.2. Le Rwanda .....	25
2.1.1.3. Le Burundi .....	28
2.1.1.4. L'Ouganda .....	31
<b>SECTION 2. LES PROBLEMES COMMUNS DE LA SOUS-REGION DES GRANDS LAC .....</b>	<b>34</b>
II.2.1. LES CONFLITS ARMES .....	35
2.2.1.1. Sur le plan interne .....	35
2.2.1.2. Sur le plan externe .....	36
II.2.2. LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES .....	39
II.2.3. LE SOUS-DEVELOPPEMENT .....	39
II.2.4. LES CRISES DEMOCRATIQUES .....	40
II.2.5. LES CONFLITS ETHNIQUE .....	40
<b>CHAPITRE III. ANALYSE DES CONFLITS ETHNIQUES AU RWANDA.41</b>	
<b>SECTION I : ANALYSE DES CAUSES ET ACTEURS DU CONFLIT ETHNIQUE RWANDAIS .....</b>	<b>41</b>
III.1.1. LES CAUSES DU CONFLIT RWANDAIS .....	41
3.1.1.1. L'absence de la démocratie .....	44
3.1.1.2. Les tensions ethniques .....	45
III.1.2. LES PRINCIPAUX ACTEURS .....	46
3.1.2.1. La France .....	46
3.1.2.2. La Belgique .....	49
3.1.2.3. Les Etats Unis d'Amérique .....	52
<b>SECTION II : LE CONFLIT RWANDAIS ET L'EMBRASEMENT DE LA SOUS-REGION DE GRANDS LACS .....</b>	<b>54</b>

III.2.1. LA CRISE RWANDAISE DE 1994.....	54
III.2.2. DE L'AFFLUX MASSIF DES REFUGIES RWANDAIS VERS LES PAYS VOISINS .....	56
III.2.3. LE GENOCIDE RWANDAIS .....	57
III.2.4. LA FRANCE ET L'OPERATION TURQUOISE AU RWANDA ....	59
III.2.5. LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	60
3.2.5.1. De la relance de la CEPGL .....	61
3.2.5.2. De la démocratisation des régimes politiques dans la sous-région de grands lacs en général et au Rwanda en particulier .....	63
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>65</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>66</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>72</b>